



Société Psychanalytique de Paris

association loi 1901, fondée en 1926 sous l'égide de Sigmund Freud, reconnue d'utilité publique en 1997

**ARCHIVES
NATIONALES**

Fonds de la Société psychanalytique de Paris (1950-2016)

Dossier de traitement archivistique

Réalisé par Solène Mottaz

Archiviste référent : Yann Potin

Tutrice universitaire : Catherine Rideau-Kikuchi

Master 2 Archives, parcours Gestion des archives et de l'archivage

Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines / Paris-Saclay

Année universitaire 2025-2026



Table des matières

Remerciements	5
Liste des abréviations	6
Introduction.....	7
1. Les archives de la Société psychanalytique de Paris : de la production d’archives associatives.....	10
1.1 Histoire de la Société psychanalytique de Paris en trois événements marquants	10
1.1.1 L’introduction de la psychanalyse en France : la fondation de la Société psychanalytique de Paris en 1926.....	10
1.1.2 La scission de 1953 autour de la question de la formation des psychanalystes.....	11
1.1.3 La fusion de l’Institut de Psychanalyse et de la Société psychanalytique de Paris, l’apaisement des conflits	12
1.2 Une association professionnelle, de formation et scientifique, reconnue d’utilité publique : principales activités et typologies documentaires.....	14
1.2.1 Comment l’évolution du fonctionnement de l’association a marqué sa production documentaire	14
1.2.2 Une association professionnelle : gestion des membres	18
1.2.3 Un institut de formation : gestion de l’Institut de psychanalyse et de la bibliothèque	19
1.2.4 Une société savante : édition de la Revue française de psychanalyse et organisation d’événements scientifiques	20
1.2.5 Le centre de consultations et de traitements Jean Favreau : obligations réglementaires relatives à la reconnaissance d’utilité publique et au secret professionnel	22
1.2.6 Une association mais aussi un employeur : comptabilité et gestion des salariés.....	24
1.3 Inscription dans un tissu associatif international, national et local.....	25
1.3.1 Au niveau international : l’Association Psychanalytique Internationale et la Fédération Européenne de Psychanalyse	26
1.3.2 Au niveau national : les groupes régionaux	27
1.3.3 Au niveau local : l’Association de santé mentale du 13 ^e arrondissement.....	28
2. La mise en archives : à la recherche de l’histoire de la Société psychanalytique de Paris et de la psychanalyse.....	30
2.1 Particularités de l’historiographie de la psychiatrie et de la psychanalyse	30
2.1.1 L’essor de la psychanalyse en France favorisée par l’évolution de la psychiatrie.....	30
2.1.2 L’historiographie romancée de la psychanalyse, un outil idéologique	31
2.1.3 La mise en archive à la Société psychanalytique de Paris : une première mise en récit de son histoire	33
2.2 Organisation d’un auto-archivage institutionnel	35
2.2.1 L’inspiration d’outre-Manche : les archives de la British Psychoanalytical Society	35

2.2.2	L'élan vers un auto-archivage institutionnel : la fondation de l'Association Internationale d'Histoire de la Psychanalyse et du Département Archives et Histoire de la Société Psychanalytique de Paris ³⁷	
2.2.3	Le choix de la raison : la désillusion du Centre de recherche en histoire de la psychanalyse et les activités actuelles du Département Archives et Histoire	40
3.	Transfert des archives de la Société psychanalytique de Paris aux Archives nationales : enjeux institutionnels, mémoriels et archivistiques	42
3.1	Historique et conditions du dépôt aux Archives nationales	42
3.1.1	Enjeux de l'entrée du fonds de la Société psychanalytique de Paris au Département des archives privées des Archives nationales	42
3.1.2	Historique du fonds de la Société psychanalytique de Paris aux Archives nationales	44
3.1.3	Analyse du traitement effectué	45
3.2	Récolement du fonds au siège de la Société psychanalytique de Paris et comparaison avec le fonds aux Archives nationales	47
3.2.1	Méthodologie et choix effectués : un récolement dans les traces des membres de la Société psychanalytique de Paris	47
3.2.2	Observations relevées au cours du récolement : différencier les étapes successives de mise en archives	50
3.2.3	Comparaison avec le fonds aux Archives nationales et complémentarité historique	54
3.3	Proposition de classement : comment traiter l'entrée d'un complément de fonds ?	55
3.3.1	Problématiques soulevées par le classement d'un complément de fonds	55
3.3.2	Proposition d'un plan de classement sur le modèle de celui du dépôt des Archives nationales	58
3.3.3	Importance de l'élaboration d'un instrument de recherche adapté à l'historique particulier du fonds de la SPP	60
3.4	Projet de valorisation : propositions pour l'exposition du centenaire de la Société psychanalytique de Paris	62
	Conclusion	64
	Bibliographie	65
	Table des annexes.....	69
	Annexe 1 : Tableau des conditions d'élection des différentes catégories de membres de la SPP ..	70
	Annexe 2 : Fiche de préparation aux envois groupés, boîte A.	71
	Annexe 3 : Lettre d'Alain de Mijolla mentionnant sa visite au service archives de la British Psychoanalytical Society.	72
	Annexe 4 : Rapport sur les activités passées et à venir du Département Archives et Histoire de la SPP.	73
	Annexe 5 : Tableau des présidents et présidentes de la SPP, accroché dans le hall d'entrée du siège de la rue Daviel.	80

Annexe 6 : Boîte d’archives constituée par les membres du Département Archives et Histoire de la SPP	81
Annexe 7 : Chemise portant des annotations d’Anne Ber-Schiavetta	82
Annexe 8 : Document annoté par Anne Ber-Schiavetta	83
Annexe 9 : Exemples d’annotations de membres de la SPP sur les dossiers d’archives.....	85
Annexe 10 : Comparaison des typologies documentaires des dossiers relatifs au conseil d’administration dans le dépôt de la SPP aux AN et dans le local de la rue Daviel.....	87
Annexe 11 : Exposition affichée dans la salle « Marie Bonaparte » du siège de la rue Daviel.....	91
Annexe 12 : Plan de classement sur le modèle du fonds AS/101 des Archives nationales.	92
Annexe 13 : Plan de classement sur le modèle du fonds AS/101 complété avec les boîtes actuellement récolées à la rue Daviel.	96
Annexe 14 : Tableau de récolement des archives de la SPP conservées dans le local de la rue Daviel, effectué dans le cadre de notre dossier de traitement archivistique.	106

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement Catherine Rideau-Kikuchi et Yann Potin pour leur accompagnement dans la préparation et l'écriture de ce dossier de traitement archivistique, ainsi que dans l'organisation de mon stage de fin d'études. Je remercie également toute l'équipe de la SPP pour leur accueil bienveillant et leur disponibilité, tout particulièrement Aline Gracias, secrétaire de direction, et toute l'équipe de la Bibliothèque Sigmund Freud : Nahil-Sarah Wehbé, Matilda Johnston et Alix Oniszcuk. Merci également à Anne Ber-Schiavetta, membre de la SPP, et Emmanuelle Chervet, présidente de la SPP, ainsi que Magali Lacousse, responsable des archives associatives au Département des archives privées des Archives nationales, pour le temps qu'elles m'ont consacré durant nos entretiens.

Je remercie Mathilde pour ses explications sur la psychiatrie et la psychanalyse, ses relectures et surtout sa force contagieuse et son soutien quotidien. Merci à ma mère pour ses encouragements, ses conseils et ses relectures, et de toujours croire en moi. Merci également à mon père, mon frère et ma sœur ainsi qu'à Aurore et Sébastien pour leur soutien dans mon projet de reconversion professionnelle, dont ce DTA est l'achèvement.

Cette reconversion aura duré près de 3 ans et je souhaite remercier mes amies et amis pour leurs encouragements enthousiastes, leur écoute amusée et leur présence apaisante avant et durant toute cette période – et tout particulièrement : Cécile et Sacha, Inès et Clara, Camille, Alice, Célia, Clara et Léa, Julie et Léa. Merci à Valentin et Zian qui me motivent tous les jours sans le savoir.

Enfin, je remercie toute l'équipe pédagogique du Master Archives de l'UVSQ et Déborah Cousseau du service de formation continue qui m'ont permis de concrétiser mon rêve de devenir archiviste.

Liste des abréviations

- AN = Archives nationales
- APF = Association psychanalytique de France
- API = Association psychanalytique internationale
- BPS = British Psychoanalytical Society
- BSF = Bibliothèque Sigmund Freud (bibliothèque de la Société psychanalytique de Paris)
- DAH = Département Archives et Histoire de la Société psychanalytique de Paris
- FEP = Fédération européenne de psychanalyse
- IP = Institut de psychanalyse
- RFP = Revue française de psychanalyse
- SPP = Société psychanalytique de Paris

Introduction

« Ainsi, allongé sur le divan, [...] les mains croisées derrière la nuque ou sur le ventre, la jambe droite étendue, la gauche légèrement repliée, je vins pendant quatre ans m'enfoncer dans ce temps sans histoire, dans ce lieu inexistant qui allait devenir le lieu de mon histoire, de ma parole encore absente. », c'est en ces termes que Georges Perec décrit sa cure psychanalytique (2015, p.65). Si la psychanalyse offre un « temps sans histoire » permettant aux patients – que l'on appelle analysants – de retrouver leur propre récit, elle a toutefois fortement marqué l'histoire du XX^e siècle, dans le domaine du traitement de la santé mentale mais aussi plus largement la société (Roudinesco, 1982). Les concepts d'inconscient, de refoulement, de lapsus, de complexe d'Œdipe sont autant d'exemples courants de la pénétration de la psychanalyse dans les imaginaires et le langage courant des sociétés occidentales.

La psychanalyse est une « discipline fondée par Freud et dans laquelle, avec lui, on peut distinguer trois niveaux : A) une méthode d'investigation consistant essentiellement dans la mise en évidence de la signification inconsciente des paroles, des actions, des productions imaginaires (rêves, fantasmes, délires) d'un sujet [...]. B) Une méthode psychothérapique fondée sur cette investigation [...]. C) Un ensemble de théories psychologiques et psychopathologiques où sont systématisées les données apportées par la méthode psychanalytique d'investigation et de traitement. » (Laplanche et Pontalis, 1997, p. 350-351). Ainsi la psychanalyse est-elle à la fois une méthode de pensée et de thérapie, développée notamment par Sigmund Freud à la fin du XIX^e siècle. Elle conquiert rapidement de nouveaux patients et de nouveaux praticiens en Europe et aux États-Unis dès le début du XX^e siècle. Elle se développe en France par le biais de la fondation de la Société Psychanalytique de Paris (SPP) en 1926. Association déclarée selon la loi 1901, la SPP se propose de regrouper les psychanalystes français, de former de nouveaux praticiens et de développer les théories freudiennes. Ces objectifs restent identiques aujourd'hui, alors que l'association s'apprête à célébrer son centenaire en novembre 2026.

C'est dans le cadre de ce centenaire que la SPP prépare le don de ses archives historiques aux Archives nationales (AN), où les archives rejoindront une première partie du fonds de la SPP conservé en dépôt depuis 2000. Ce dépôt sera alors également transformé en don. L'objet de notre travail dans le cadre de ce dossier de traitement archivistique était le récolement (annexe 14) des archives actuellement conservées au siège de la SPP, au 21 rue Daviel dans le 13^e arrondissement de Paris, ainsi qu'une proposition de classement de ce complément de fonds en vue de son transfert aux AN. Le fonds en dépôt aux AN ayant déjà été classé par des archivistes en 2002, il s'agissait de proposer une solution permettant l'élaboration d'un seul instrument de recherche sans nécessairement passer par une fusion matérielle des deux parties de fonds. Ainsi ce transfert d'archives de la SPP vers les AN soulève-t-il plusieurs enjeux relatifs aux archives associatives, à l'historiographie de la psychanalyse, aux enjeux mémoriels du centenaire de la SPP et aux enjeux archivistiques du traitement d'un complément de fonds.

Aux archives associatives tout d'abord, car il s'agit du contexte de production des archives de la SPP. Association professionnelle de psychanalystes mais aussi institut de formation et société savante, la SPP a produit par ses multiples activités des typologies documentaires spécifiques et similaires à travers les décennies. L'analyse de sa production documentaire – telle qu'elle a été conservée dans les archives – nous permettra de détailler ses principaux domaines d'activités. Depuis la fin des années 1990, et en particulier depuis les années 2000 et le centenaire de la loi 1901 sur les associations, les services publics d'archives portent un intérêt croissant pour la collecte d'archives associatives (Nougaret, 2004). Ces archives, de nature privée pour la grande majorité puisqu'elles ne relèvent pas de l'exercice d'une mission de service public (article L211-4 du Code du patrimoine), nourrissent les travaux de chercheurs en histoire mais aussi en sociologie, notamment sur les nouveaux rapports de sociabilité (Gaboriaux, 2021).

Selon la sociologue Geneviève Poujol, « *les associations ont toujours préféré les légendes à l'histoire* » (Cottin-Marx, 2019). Cette expression illustre bien l'historiographie de la psychanalyse car les sociétés psychanalytiques ont joué un rôle essentiel dans le développement de la discipline, et l'historiographie en porte les traces. En effet, jusqu'au début du XXI^e siècle l'histoire de la psychanalyse a essentiellement été étudiée par des psychanalystes, membres de sociétés psychanalytiques différentes et souvent en désaccord sur la pratique de la psychanalyse. Ces positionnements antagonistes marquent l'historiographie puisqu'elle devient alors un outil idéologique, visant davantage la défense d'une légende que l'objectivité scientifique (Ber-Schiavetta, 2023).

Cette réflexion nous amène aux archives de la SPP, qui en tant que première société psychanalytique française a fortement participé au développement de la psychanalyse en France. Ses archives ont donc fait l'objet d'une attention particulière dès la moitié du XX^e siècle, et plus spécifiquement dans les années 1980. Certains des psychanalystes membres de l'association s'intéressent alors à son histoire, utilisent ses archives comme sources pour leurs travaux de recherches historiques et amorcent les premiers projets de classement et de communication pour rendre les documents accessibles aux chercheurs (Ohayon & de Mijolla, 2015). Jusqu'à aujourd'hui, les membres du Département Archives et Histoire de la SPP se sont occupés des archives de l'association et ont cherché la meilleure solution pour leur conservation et leur communication. En 2000 d'abord puis en 2026, le transfert des archives aux AN concrétise ce projet. Toutefois, le traitement des archives par les membres de la SPP a laissé des traces, aussi bien dans le classement des archives (la séparation du fonds en deux et le transfert d'une seule partie aux AN en 2000), que dans les documents eux-mêmes par leurs annotations et extractions de pièces, spécifiquement sur les archives conservées rue Daviel.

Il semblerait alors que les enjeux mémoriels croisent ici les enjeux archivistiques : si les archives de la SPP sont les sources privilégiées de l'écriture de l'histoire de l'association, elles sont aussi un moyen de représentation de l'histoire que les membres cherchent à écrire. Comment traiter ces archives qui parlent autant de leur contexte de production que de l'usage mémoriel qui en a été tiré après la mise en archive ? Nous avons fait le choix d'étudier ces deux aspects des archives, sans

chercher à reconstituer un ordre originel qui a été perdu à la suite des traitements effectués par les membres de la SPP. Dans ce travail, nous cherchons donc à répondre aux questions suivantes : Comment les archives deviennent-elles des instruments de l'écriture de l'histoire de la SPP et de la psychanalyse ? En quoi les archives de la SPP ont-elles été transformées par l'écriture de son histoire et celle de la psychanalyse en France ?

Dans un premier temps, nous présentons l'histoire de la SPP à travers les trois événements les plus marquants pour ses membres et les plus repris dans l'historiographie. Puis nous étudions le contexte de production des archives et identifions comment ses principales activités se traduisent dans sa production documentaire. Ces activités ne concernent pas seulement l'administration, la formation et la recherche, mais aussi la reconnaissance d'utilité publique et la gestion de ses salariés, qui entraînent des obligations en matière de gestion documentaire. Nous présentons également les réseaux dans lesquels s'inscrit la SPP à différentes échelles afin de mieux comprendre son fonctionnement.

Dans un deuxième temps, nous analysons comment les archives de la SPP s'inscrivent dans l'historiographie particulière qu'est celle de la psychanalyse et constituent de ce fait une première mise en récit de l'histoire de l'association. Cela donne place à l'organisation d'un véritable auto-archivage institutionnel, inspiré par les archives de la British Psychoanalytical Society. Cet élan rencontrera d'ailleurs rapidement des limites en termes de moyens, ce qui favorisera le projet de transfert des archives de l'association aux AN.

Enfin, après une présentation de l'historique des fonds conservés aux AN et au siège de la SPP rue Daviel, nous comparons les deux parties de fonds et analysons les différences de traitement de part et d'autre. À la suite de ces analyses, nous proposons une solution de classement du complément de fonds provenant de la rue Daviel en tenant compte des problématiques archivistiques soulevées par ce transfert. En proposant d'adapter le classement des archives de la rue Daviel au plan de classement du dépôt des AN, ainsi qu'un seul instrument de recherche pour les deux parties du fonds. De cette manière nous souhaitons faciliter la compréhension des lecteurs et leur navigation dans l'instrument de recherche avec la préoccupation de maintenir visible l'historique particulier du fonds. À la suite du classement et du transfert des archives aux AN, le fonds complet sera alors rendu plus accessible physiquement et intellectuellement aux lecteurs. Nous proposons des projets de valorisation permettant de communiquer autour du fonds et de ce fait d'inviter le public à le consulter.

1. Les archives de la Société psychanalytique de Paris : de la production d'archives associatives

1.1 Histoire de la Société psychanalytique de Paris en trois événements marquants

Pour comprendre au mieux l'histoire de la SPP, il est nécessaire de préciser ici que pour intégrer l'association, il faut avoir terminé sa formation de psychanalyste et être élu par ses membres. Il existe plusieurs catégories de membres : on devient d'abord membre affilié (statut créé en 1966) ou adhérent, puis après soumission d'un mémoire on peut prétendre à l'élection en tant que titulaire. Nous développerons plus en détail le fonctionnement de l'association dans la partie 1.2.1.

1.1.1 *L'introduction de la psychanalyse en France : la fondation de la Société psychanalytique de Paris en 1926*

La SPP est fondée en 1926 par Marie Bonaparte, Eugénie Sokolnicka, Angelo Hesnard, René et Yvonne Allendy, Adrien Borel, René Laforgue, Rudolf Loewenstein, Georges Parcheminey et Edouard Pichon, avec pour but « *de grouper tous les médecins de langue française en état de pratiquer la méthode thérapeutique freudienne et de donner aux médecins désireux de devenir psychanalystes l'occasion de subir la psychanalyse didactique indispensable pour l'exercice de la méthode de Freud* » (Mijolla, 2002, p.1677). Ses membres sont alors pour beaucoup de jeunes psychiatres travaillant dans le même service à l'hôpital Sainte-Anne (Mijolla, 1988). Les théories freudiennes arrivent alors tout juste en France, essentiellement par le biais de la pratique de la psychanalyse qui se développe alors au sein de cercles restreints (Mayer, 2020). Les œuvres de Freud sont très peu traduites en France, puisqu'il faudra attendre 1988 pour que la totalité de son œuvre soit accessible en français (Mijolla, 1988).

Si l'association s'adresse alors essentiellement aux médecins, qui constituent la majorité de ses effectifs, elle est toutefois composée de quelques membres non-médecins, tout de même étroitement liées à la psychanalyse : Eugénie Sokolnicka et Marie Bonaparte (arrière-petite-fille de Lucien Bonaparte et princesse de Grèce) qui ont toutes deux eu Freud pour analyste. Dès ses débuts, la SPP s'organise autour de trois activités principales : l'association de psychanalystes, la formation à la psychanalyse avec l'inauguration de l'Institut de Psychanalyse (IP) en 1934, et le développement de la recherche en psychanalyse avec l'organisation régulière d'événements scientifiques ainsi que le lancement de la Revue française de psychanalyse (RFP) en 1927.

Le premier président de la SPP est René Laforgue, et Marie Bonaparte quant à elle est directrice de l'Institut de Psychanalyse. Rapidement, de nouveaux psychiatres s'intéressent à la psychanalyse et en 1937 et 1938 sont élus Daniel Lagache et Jacques Lacan comme membres titulaires. Le développement de la SPP est freiné net par la Seconde Guerre mondiale. Toutes ses activités, y compris l'IP et la RFP, sont arrêtées durant l'occupation allemande qui interdit la pratique de cette « science juive » (Mijolla, 1996). Freud, qui a fui Vienne pour Londres en 1938 avec l'aide de

Marie Bonaparte, décède un an plus tard. La mission de diffusion de ses théories est alors disputée entre deux de ses disciples, sa fille Anna Freud et Mélanie Klein (Mijolla, 1996).

L'activité de la SPP ne reprend qu'à partir de 1946, ce qui ne se fait pas sans conséquences pour ses membres : les résistants Sacha Nacht et Serge Lebovici sont élus membres, tandis que René Laforque, fondateur de la SPP, est écarté du fait de sa collaboration durant la guerre avec Matthias Göring, psychiatre nazi. Ce renouvellement des membres de la SPP est caractéristique de l'influence grandissante de la psychanalyse auprès d'une nouvelle génération de psychiatres qui joueront un rôle déterminant dans son développement en France.

Dès sa fondation, les premiers conflits apparaissent entre des membres de la SPP et ils concernent d'abord la question de la fidélité aux théories freudiennes. En effet, certains membres comme Edouard Pichon remettent en cause l'affiliation à l'Association psychanalytique internationale (API), association fondée par Freud pour favoriser et contrôler le développement de la psychanalyse et de ses théories à l'international, et préfèrent explorer le développement d'un mouvement psychanalytique proprement français dont l'exercice serait réservé aux médecins. Avec l'arrivée de jeunes psychiatres après la Libération, les débats internes de la SPP se concentrent autour de la question de la formation des nouveaux psychanalystes (Mijolla, 2002), en lien avec une nouvelle approche plus ouverte de la psychiatrie (Eyraud, 2011).

1.1.2 La scission de 1953 autour de la question de la formation des psychanalystes

C'est donc autour de la question de la formation des psychanalystes que se développent les conflits qui mènent à la scission de la SPP en 1953. Cet événement est très marquant dans l'histoire de la l'association, dans l'imaginaire de ses membres, mais aussi à l'échelle du mouvement psychanalytique français puisque c'est de cette scission qu'est créée l'Association Psychanalytique française (APF) par Daniel Lagache et Jacques Lacan notamment.

Le sujet de la formation est particulièrement présent au début des années 1950 au sein de la SPP, car l'association prépare l'ouverture de son nouvel Institut de psychanalyse (IP), une renaissance après la fermeture définitive du premier institut durant la guerre. Le contexte est déjà marqué par le décès de Freud un peu plus de 10 ans auparavant, dont l'absence favorise les débats et interprétations autour de ses écrits (Mijolla, 1996), mais aussi par le procès de Margaret Clark-Williams, psychanalyste non-médecin américaine exerçant à Paris, accusée d'exercice illégal de la médecine (*ibid.*). La psychanalyse est alors une pratique très récente en plein développement et la réglementation de sa pratique n'est pas encore définie, notamment par l'autorité publique. L'affaire Clark-Williams mobilise la SPP qui soutient la psychanalyste et l'élit comme membre. La SPP cherche ainsi à se positionner comme garante de la qualité de la pratique de la psychanalyse en France, notamment en la réglementant selon les standards définis par l'API. L'enjeu concerne alors essentiellement la formation des psychanalystes, qui doivent être légitimes même s'ils sont non-médecins. Pour devenir psychanalyste, il est nécessaire de suivre une cure dite « didactique »,

auprès d'un psychanalyste reconnu comme « didacticien », et cette cure doit comporter 4 à 5 séances par semaine, de 45 à 50 minutes chacune, pendant au moins deux ans (Mijolla, 1996).

Ainsi les enjeux qui pèsent sur le nouvel Institut de psychanalyse sont-ils particulièrement importants, puisqu'il en va de la reconnaissance de la psychanalyse en France. Les réunions au sujet du règlement intérieur du futur IP en 1952 sont déjà le lieu de vifs débats sur les caractéristiques de la formation, à tel point qu'en décembre 1952, Sacha Nacht démissionne et Jacques Lacan devient directeur provisoire de la SPP. Mais ce dernier est également l'objet de critiques, en particulier au sujet de la durée de ses séances avec ses analysants. En effet, depuis quelques mois Lacan développe une nouvelle pratique de la psychanalyse, où les séances ne sont plus de durée fixe comme le préconise l'API mais de durée variable, en fonction de ce que dit l'analysant et de son avancée dans sa cure.

Après l'ouverture du nouvel IP en mars 1953, Lacan est à nouveau critiqué, cette fois au sujet de sa proximité avec les étudiants qu'il reçoit en analyse, et avec qui il pratique ses séances à durée variable. Au mois de juin, à la suite du vote d'une motion de défiance contre lui, Lacan démissionne de la SPP. Plusieurs autres membres, parmi lesquels Daniel Lagache, Françoise Dolto et Juliette Favez-Boutonier démissionnent à leur tour. Ensemble ils fondent une nouvelle société de psychanalyse, la Société Française de Psychanalyse (SFP).

Comme l'écrit Alain de Mijolla, ce clivage aura une conséquence déterminante sur le développement de la psychanalyse en France et dans le monde dans la deuxième moitié du XX^e siècle : « *Pendant une trentaine d'années, les problèmes de formation vont occuper le devant de la scène psychanalytique française et, dans le même souffle, susciter une émulation sans précédent dans la créativité théorique, clinique et institutionnelle des membres d'une SPP aiguillonnée par la rivalité avec la SFP puis, de plus en plus, par la renommée de Jacques Lacan et la masse grandissante de ses élèves* » (2002, p. 1679).

1.1.3 La fusion de l'Institut de Psychanalyse et de la Société psychanalytique de Paris, l'apaisement des conflits

Comme nous l'avons vu, le sujet de la formation des psychanalystes a été central dans la scission de 1953, et il a continué à diviser la SPP ainsi que l'IP durant les décennies qui ont suivi. À la suite de la création de l'IP en tant qu'association autonome, avec ses propres statuts et son propre bureau, en charge de la mission essentielle de la formation, l'Institut et sa direction rassemblée dans la Commission de l'enseignement ont pris le pas sur la SPP en termes d'influence dans le monde de la psychanalyse (Mijolla, 2002). La SPP, « *réduite au rang de simple société scientifique, sans pouvoirs de décision en ce qui concernait la politique de la formation et de la diffusion des théories freudiennes* » (Mijolla, 2002, p. 1679), est traversée par de nombreux débats concernant ses missions et sa gouvernance, qui se reflètent dans les multiples projets de modification des statuts produits dans les années 1960 et 1970. Certains de ces projets sont votés et deviennent effectifs, comme ceux 1970 et de 1977 relatifs au fonctionnement de la SPP (Archives nationales, 2002).

Mais tous ceux visant à fusionner l'IP et la SPP échouent : il faut attendre l'intervention du président de l'API Edward Joseph en 1980 pour qu'un premier projet de fusion soit voté par la SPP, avant d'être rejeté par l'IP. En 1984, l'API intervient à nouveau pour encourager le projet de fusion, ce qui permet à une nouvelle version des statuts d'aboutir et de concrétiser la fusion en 1986.

Ces nouveaux statuts marquent la dissolution de l'IP et le transfert de ses activités de formation à la SPP, ainsi que le rattachement au conseil d'administration de la SPP du Centre de consultations et de traitements (CCTP), centre permettant aux élèves de l'IP d'offrir des cures gratuites. Cette fusion accélère le développement de la SPP : avec son nouveau fonctionnement, le statut de membre est plus accessible ce qui en augmente le nombre. À la suite de la fusion, ils sont 450 dont certains en province, ce qui stimule la création des groupes régionaux de la SPP et l'association prend alors une envergure nationale (Mijolla, 2002).

La suite de l'histoire de la SPP se fait plus calme, à l'image de ses statuts qui demeurent inchangés jusqu'en 1997 lorsqu'ils sont modifiés pour intégrer la reconnaissance d'utilité publique. Ainsi l'histoire de la SPP suit-elle les évolutions de l'histoire de la psychanalyse en France : son introduction dans le domaine de la psychiatrie, la nécessité de réglementation et de légitimation d'une nouvelle pratique thérapeutique, les divergences théoriques entre ses praticiens, et enfin l'apaisement et la reconnaissance par l'autorité publique.

Cette histoire mouvementée se reflète dans les archives de la SPP : l'apparition et la disparition de commissions, les nombreux projets de statuts, les changements de fonctionnement, les débats entre les membres se retrouvent aussi bien dans le dépôt aux AN que dans le local de la rue Daviel. Afin de bien appréhender cette production documentaire, il est nécessaire de comprendre les différents modes de fonctionnement auxquels la SPP s'est essayée à travers les décennies.

1.2 Une association professionnelle, de formation et scientifique, reconnue d'utilité publique : principales activités et typologies documentaires

1.2.1 Comment l'évolution du fonctionnement de l'association a marqué sa production documentaire

Comme nous avons pu le voir précédemment, l'histoire de la SPP a été marquée par de nombreux débats qui ont modifié son fonctionnement et ses organes de gouvernance. Nous détaillerons ici plus spécifiquement ces différents changements et leurs conséquences sur la production documentaire de l'association.

Tout d'abord, la SPP étant une association de type loi 1901, elle doit selon la réglementation appartenir à ses membres qui paient une cotisation. Cette appartenance est matérialisée par une voix délibérative en assemblée générale qui permet aux membres de participer aux grandes décisions pour l'association (Cottin-Marx, 2019). Si la loi ne précise pas les modalités de gouvernance d'une association, la plupart s'organise autour de trois instances : une assemblée générale de ses membres, un conseil d'administration élu parmi ses membres ainsi qu'un bureau. Le bureau est traditionnellement composé d'un président, d'un secrétaire général et d'un trésorier, élus parmi le conseil d'administration. Nous utilisons ici le terme de gouvernance selon la définition des sociologues Christian Hoarau et Jean-Louis Laville (2013), comme « *l'ensemble des mécanismes permettant la mise en cohérence du fonctionnement de l'organisation avec le projet associatif* » (Cottin-Marx, 2019, p. 48). Le bureau et en particulier le président portent la responsabilité juridique de l'association, en même temps qu'ils y exercent le pouvoir exécutif d'application de la politique générale de l'association votée en assemblée générale (*ibid.*). Ainsi une association a-t-elle en principe un fonctionnement démocratique, mais la liberté d'organisation permise par la loi 1901 entraîne d'autres modes de fonctionnement, à l'image de la SPP qui a modifié par deux fois ses organes de gouvernance.

Avant de présenter les modes de gouvernance successifs de la SPP, il est nécessaire de comprendre les différentes catégories de membres qui font partie de l'association. Au cours de son histoire, la SPP en a eu quatre sortes : les membres titulaires, les adhérents, les affiliés (catégorie aujourd'hui supprimée), les correspondants (membres de la SPP exerçant à l'étranger). Le critère essentiel pour devenir membre de la SPP est d'avoir terminé sa formation de psychanalyste au sein d'un institut de psychanalyse reconnu par la SPP ou par l'API. Ensuite, la différenciation entre affilié, adhérent et titulaire se joue sur les modalités d'élection par les différents organes de gouvernance de l'association. Les membres titulaires, aussi appelés « didacticiens », sont les membres qui peuvent former d'autres psychanalystes par une « psychanalyse didactique » suivie par le psychanalyste en formation. L'élection au titre de titulaire est très contrôlée et nécessite la présentation d'un dossier sur leur pratique présenté aux membres titulaires. Du fait de l'enjeu important de la formation pour les psychanalystes, enjeu de légitimation, l'accès au titre de titulaire a été particulièrement restreint jusqu'en 1986. Les nouveaux statuts de l'association ouvrent alors les modalités d'élection. Nous

proposons en annexe 1 un tableau explicatif des différentes conditions et modalités de membres de la SPP.

Afin de simplifier la compréhension des différents organes de gouvernance de la SPP et de leur évolution, nous proposons les schémas ci-dessous qui développent les principales instances et leur modes d'élection, créés à partir de l'introduction de l'instrument de recherche du fonds AS/101 des AN (fonds en dépôt de la SPP). Jusqu'en 1970, la SPP est dotée d'instances classiques que sont l'assemblée générale de ses membres (uniquement les titulaires), le conseil d'administration qui est nommé tous les ans par le conseil d'administration précédent et élu par l'assemblée générale, et le bureau élu par l'assemblée générale (Figure 1 ci-dessous).

Jusqu'en 1970 :

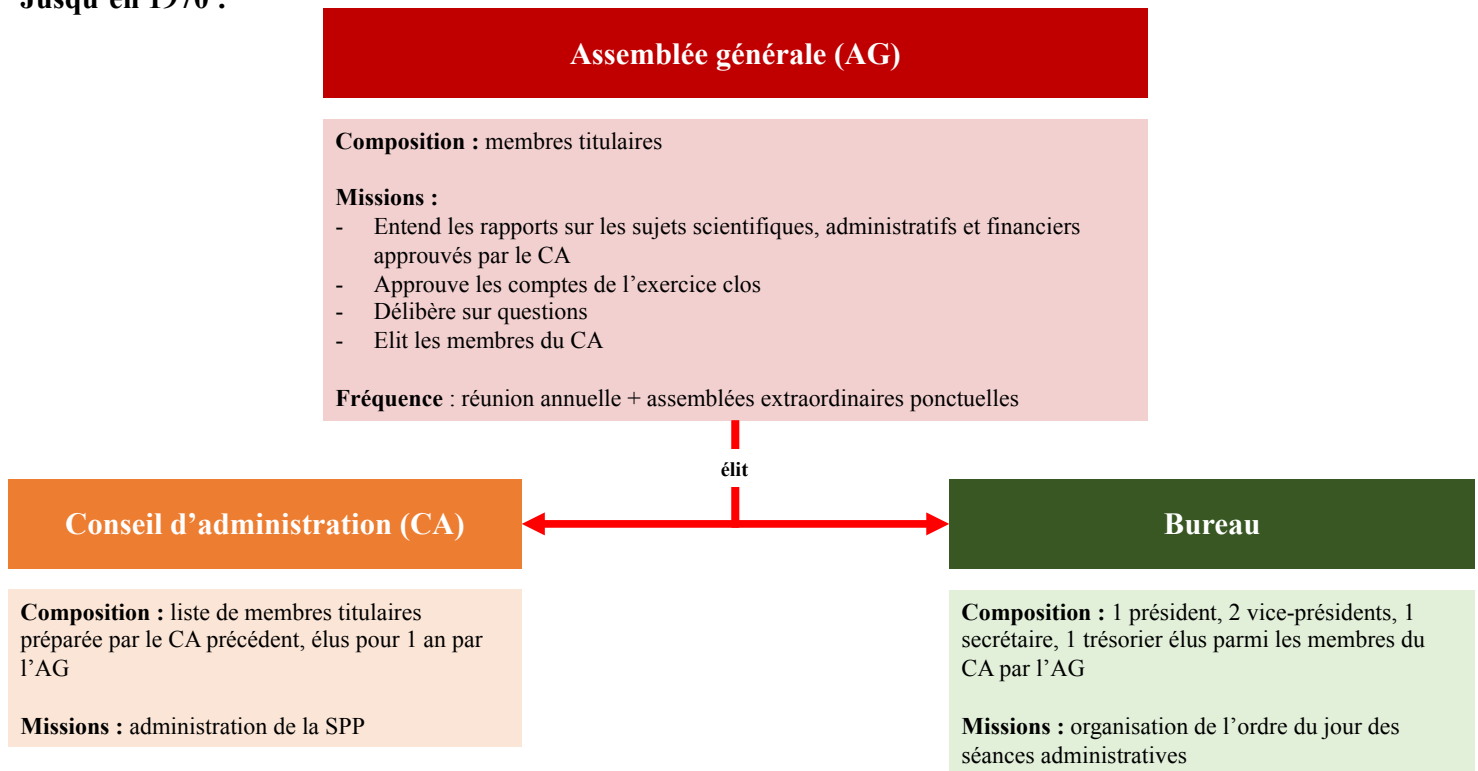


Figure 1 : Organes de gouvernance de la SPP de 1926 à 1970.

Entre 1970 et 1986, la SPP traverse une période de difficultés, liée à ses relations conflictuelles avec l'IP devenu particulièrement puissant. L'assemblée générale et le conseil d'administration sont supprimés, remplacés par un collège administratif et une assemblée des membres titulaires. Cette dernière représente bien l'importance centrale donnée à la question de la formation malgré l'autonomie de l'IP, puisqu'elle est uniquement dédiée aux questions relatives à la titularisation

des membres. Les membres adhérents et affiliés bénéficient enfin d'une représentation au collège administratif contrairement à l'assemblée générale du fonctionnement précédent dont ils étaient absents. Ils ne participent néanmoins à l'administration de l'association qu'à travers leurs représentants et non directement comme le veut la loi 1901. Enfin, la prégnance prise par l'activité scientifique suite au transfert des missions de formation à l'IP est visible par l'apparition de trois conseillers au sein du bureau (Figure 2 ci-dessous).

De 1970 à 1986 :

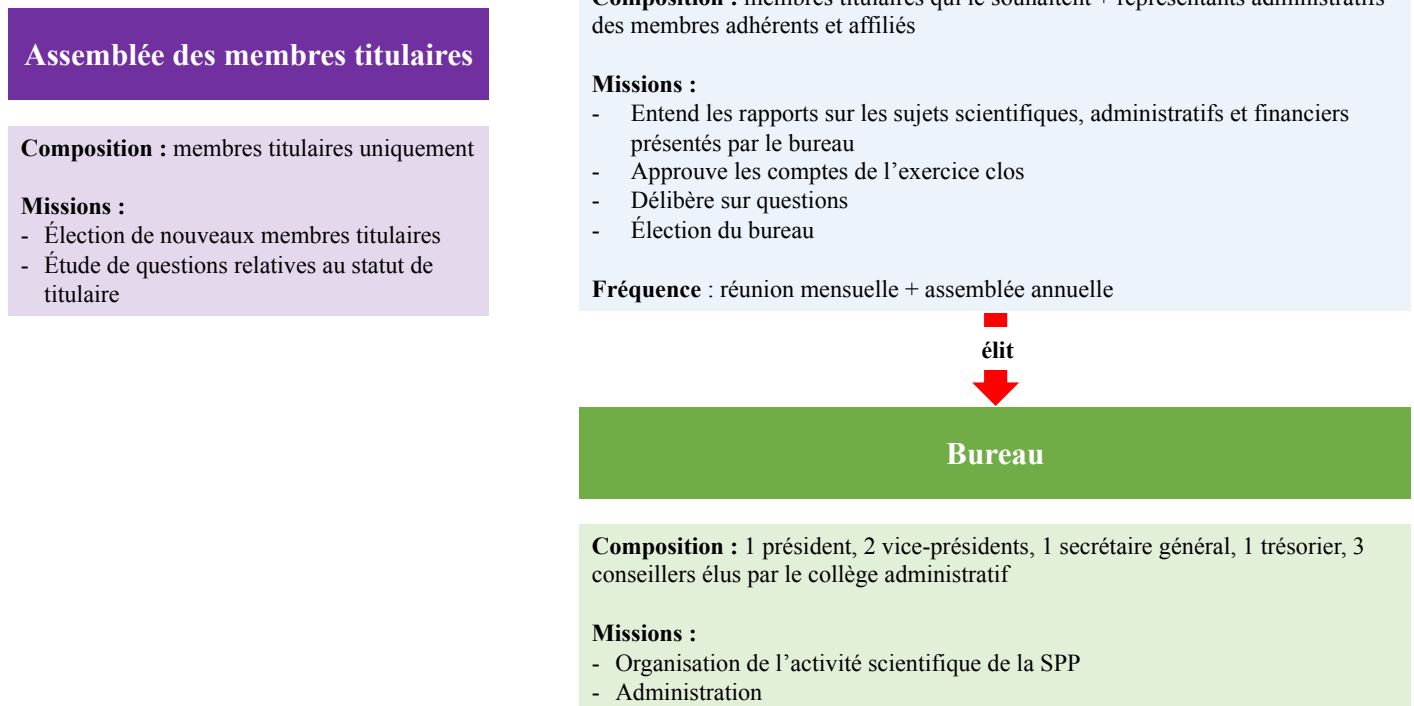


Figure 2 : Organes de gouvernance de la SPP entre 1970 et 1986.

À partir de 1986 et de la fusion de l'IP avec la SPP, l'association se met en conformité avec la loi 1901 en réinstaurant une assemblée générale, cette fois composée de la totalité de ses membres (titulaires, adhérents et affiliés). Le conseil d'administration réinstauré est également plus représentatif puisqu'il est composé à parts égales des trois catégories de membres (Figure 3 ci-dessous).

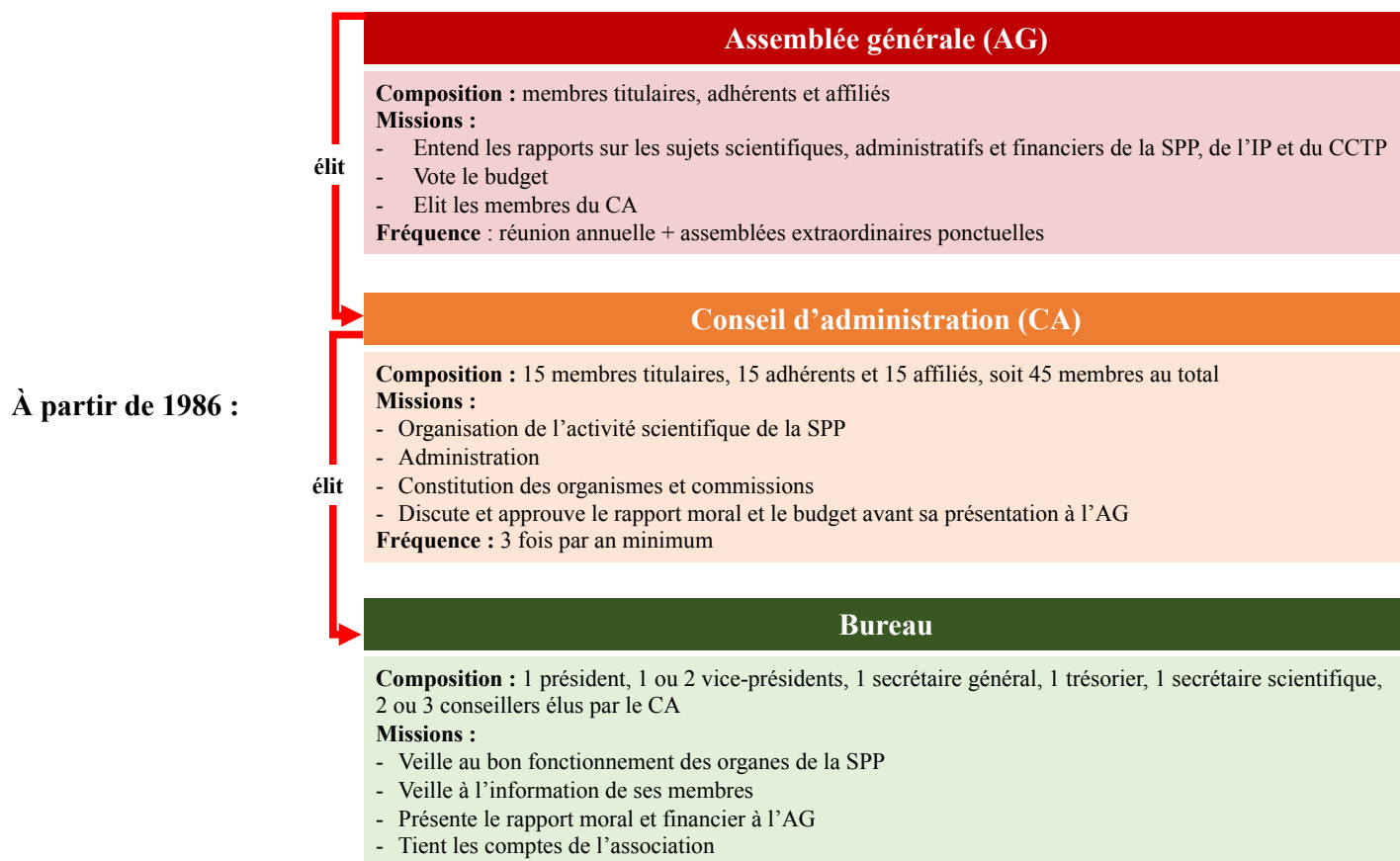


Figure 3 : Organes de gouvernance de la SPP depuis 1986.

En plus de ces grandes instances, la SPP s'est dotée au fil du temps de diverses commissions chargées d'appliquer la politique de l'association dans certains domaines. Par exemple la Commission de l'enseignement, qui possède notamment son propre conseil exécutif, illustre l'importance permanente de la question de la formation.

Ces instances sont particulièrement productrices de documents par leurs réunions régulières et leur activité qui est au cœur du fonctionnement de l'association. Leurs archives ont été soigneusement classées, si bien qu'elles sont aujourd'hui très complètes comme nous pouvons le constater à la fois au dépôt des AN et dans le local de la rue Daviel. Dans le dépôt aux AN, 21 articles correspondent aux archives de l'administration de l'association (AS/101(I)/12-AS/101(I)/33), avec notamment les procès-verbaux des assemblées générales et des collèges administratifs, mais aussi

les convocations, bulletins de vote et rapports présentés. Les mêmes typologies de dossiers et de documents se retrouvent rue Daviel. La richesse des typologies documentaires de ces dossiers sont révélatrices de leur complétude et du soin apporté à leur classement et à leur conservation dès leur production. Nous allons à présent détailler les typologies documentaires propres aux principales activités de la SPP.

1.2.2 Une association professionnelle : gestion des membres

La SPP est avant tout une association professionnelle de psychanalystes. Comme de nombreuses associations, ses revenus proviennent notamment des cotisations annuelles de ses membres. En contrepartie, ces derniers peuvent profiter des différents événements organisés par la SPP (conférences, colloques, séminaires...) et faire partie d'un réseau reconnu. En effet, sur son site internet, la SPP met à disposition un moteur de recherche permettant d'explorer son annuaire de psychanalystes membres et en formation, avec la possibilité de filtrer par nom, pays, ville, ainsi que par type d'approche. Ainsi la gestion de ses membres est-elle une activité importante et constante au cours de l'histoire de la SPP, qui se retrouve dans les archives conservées rue Daviel.

Les principales activités relatives à la gestion des membres traduites par une production documentaire sont leur adhésion, le paiement des cotisations, l'invitation à des événements scientifiques, l'information sur les actualités de la SPP et de l'API, et la publication et la diffusion de leurs écrits. Le tableau ci-dessous met en regard ces activités avec les typologies documentaires associées :

Activités productrices de documents	Principales typologies documentaires associées
Adhésion et paiement des cotisations	Listes de membres, reçus, correspondance, pièces de caisse, formulaires de cotisation.
Invitation aux événements organisés par la SPP : assemblées, conférences, colloques...	Invitations, convocations, formulaires d'inscription, bulletins de réponse, procurations, chronos.
Information sur les actualités de la SPP et de l'API	Lettres d'information, chronos.
Publication et diffusion des écrits et activités scientifiques des membres	Articles, bulletins d'information, lettres ouvertes, programmes.

Ces activités sont gérées par la secrétaire de direction¹, en charge des envois groupés. Nous pouvons prendre l'exemple d'une boîte non-récolée, que nous appellerons ici boîte A, qui porte l'inscription « Envois groupés 2007 2008 ». Cette boîte contient des dossiers sériels, intitulés de la manière suivante : « EG [mois année] », « EG » signifiant « envoi groupé », c'est-à-dire les courriers adressés aux membres de la SPP. Chaque dossier contient en première page une « fiche de préparation aux envois groupés » (voir annexe 2), qui est constituée d'un tableau renseignant l'émetteur, l'intitulé du document, la date de dépôt et les typologies de destinataires (membres, « AE », élèves, invités, correspondants). À la suite de cette fiche, on trouve une copie des courriers qui ont été envoyés dans le cadre de cet envoi groupé, avec en haut du document, inscrit au crayon à papier, la typologie de destinataire.

Cet exemple nous semble révélateur des conséquences de la complexité de l'organisation et du fonctionnement de la SPP sur sa production documentaire. Du fait de la multiplicité de typologies de membres et d'instances, les secrétaires ont développé des outils pour pouvoir suivre quel courrier devait être envoyé à quel type de membre, et au nom de quelle instance de la SPP.

Nous avons partagé ce procédé avec la secrétaire de direction actuelle, Aline Gracias, afin de connaître sa méthode de travail actuelle. Selon elle, les outils numériques ont fortement soulagé le travail des secrétaires : aujourd'hui elle utilise le logiciel Brevo pour l'édition et l'envoi de newsletters, qui lui permet d'éditer des listes de diffusions et d'envoyer les communications de manière ciblée beaucoup plus simplement.

1.2.3 Un institut de formation : gestion de l'Institut de psychanalyse et de la bibliothèque

Comme nous l'avons vu précédemment, l'Institut de psychanalyse a été au cœur de vifs débats et a cristallisé des enjeux importants au cours de l'histoire de la SPP. Comme le souligne la sociologue Maïa Fansten, le sujet de la formation des psychanalystes est crucial dans le monde de la psychanalyse, d'autant plus qu'il s'agit d'une profession non réglementée qui définit de manière stricte ses propres modalités d'exercice (2004). Cette régulation interne est assurée par la SPP sur ses membres, mais aussi par l'Association Psychanalytique Internationale sur les sociétés psychanalytiques qu'elle reconnaît.

Plusieurs boîtes d'archives de la rue Daviel parmi celles qui n'ont pas encore été récolées illustrent ce rôle de contrôle exercé par l'API sur l'IP en particulier : la SPP envoie à l'API les règlements de cursus d'enseignement de l'IP pour validation.

Il semblerait que la majorité des archives relatives au fonctionnement de l'IP fasse partie du fonds en dépôt aux AN, car nous n'avons trouvé que quelques boîtes à ce sujet rue Daviel. Parmi celles-ci, nous trouvons des listes d'étudiants, de stagiaires et de membres (boîte 8), des chronos départ (boîte 16), de la gestion comptable (boîte 15 et 45) ainsi que de la gestion des salariés (boîtes 61 et

¹ Nous utilisons ici le féminin car toutes les secrétaires que nous avons identifiées dans les documents d'archives étaient des femmes. Les membres de la SPP ont également coutume de se référer aux « secrétaires », au féminin pluriel, pour parler du personnel salarié de la SPP, en majorité des femmes.

70) et des statuts (boîtes 57 et 69). Nous trouvons également plusieurs boîtes relatives à la gestion des collections de la bibliothèque de l'IP qui est devenue la Bibliothèque Sigmund Freud aujourd'hui rattachée à la SPP.

Activités productrices de documents	Principales typologies documentaires associées
Administration	Statuts, correspondance, chronos départ, extraits de délibération
Gestion des étudiants	Listes
Gestion du personnel	Registres du personnel
Comptabilité	Contrats d'adhésion, pièces de caisse, factures, formulaires de cotisations
Gestion de la bibliothèque	Règlement, formulaires de demande de prêt, tirés à part, bons de commandes, factures
Contrôle de l'API	Projets de règlements de cursus

1.2.4 Une société savante : édition de la Revue française de psychanalyse et organisation d'événements scientifiques

Nous proposons dans cette partie de qualifier la SPP de « société savante » car cette définition illustre bien les activités relatives à la vie scientifique de l'association, et à ses missions de recherche et de diffusion des théories freudiennes. Aussi, le terme de « société savante » étant fréquemment utilisé dans le domaine de la recherche médicale (Degos, 2016), cette qualification nous semble d'autant plus intéressante à appliquer à la SPP du fait de l'étroitesse de ses liens avec la psychiatrie, en particulier dans la deuxième moitié du XX^e siècle.

Selon la Charte des Sociétés Savantes Académiques de France, une société savante est définie comme « *un rassemblement de professionnels d'une communauté académique thématique mono- ou multi-disciplinaire qui a mission de représentation (aux niveaux national et international), d'organisation et d'animation de cette communauté, afin de faire progresser les connaissances humaines* » (Collège des sociétés savantes académiques de France, 2019, p. 1). Cette chartre mentionne également, parmi les activités et missions d'une société savante, l'édition de revues scientifiques, la publications d'articles, l'organisation d'événements scientifiques ainsi que l'affiliation à une société savante internationale. La SPP peut répondre à tous ces critères : affiliée à l'API, elle édite la *Revue française de psychanalyse* (RFP) depuis 1927 et organise plusieurs événements scientifiques réguliers parmi lesquels le Congrès des psychanalystes de langue française mais aussi des conférences hebdomadaires ou mensuelles sur une thématique particulière.

Dans le fonds de la rue Daviel, nous retrouvons de nombreuses boîtes d'archives en lien avec cette vie scientifique, en particulier sur la publication de la RFP et l'organisation des congrès et

colloques. Le volume conservé (plusieurs dizaines de boîtes, toutes n'ont pas encore été récolées : voir figure 4 ci-dessous) ainsi que le soin apporté à leur classement peut être révélateur de l'importance de cet aspect de l'activité pour la SPP, d'autant plus que la revue et les événements existent toujours aujourd'hui.



Figure 4: boîtes relatives à l'organisation de colloques et de conférences (notamment les "séances scientifiques" hebdomadaires ou mensuelles), local archives de la rue Daviel.

Ces boîtes contiennent des dossiers sériels et on y retrouve la même organisation documentaire d'une année sur l'autre :

Activités productrices de documents	Principales typologies documentaires associées
Edition de la RFP	Correspondance, tapuscrits, articles, épreuves, tirés à part, revues.
Gestion des abonnements à la RFP	Bulletins d'abonnement, correspondance.
Organisation d'événements scientifiques (colloques, conférences, congrès)	Listes d'inscrits, maquettes, factures, programmes, comptes rendus de réunions du comité d'organisation, dépliants, affiches, invitations, bulletins d'inscriptions.

La proximité physique de la Bibliothèque Sigmund Freud (BSF) avec le local archives de la rue Daviel, situés au même étage et partageant un espace de stockage, peut questionner sur la nature des documents conservés : font-ils partie des archives ou appartiennent-ils aux collections de la BSF ? Par exemple, lors d'une de nos séances de travail dans le local partagé entre les archives et la BSF rue Daviel, nous avons pu constater la présence d'enveloppes contenant des cassettes

d'enregistrements de congrès de la SPP portant la mention « pour la bibliothèque » (figure 5 ci-dessous). Ces cassettes pourraient pourtant être considérées comme des archives, puisqu'elles ont été produites dans le cadre de l'activité de la SPP. Le choix de les considérer comme appartenant à la bibliothèque plutôt qu'aux archives pourrait être perçu comme une volonté de privilégier l'aspect scientifique de ces congrès, comme une œuvre de l'esprit, plutôt que comme faisant partie du fonctionnement de la SPP.

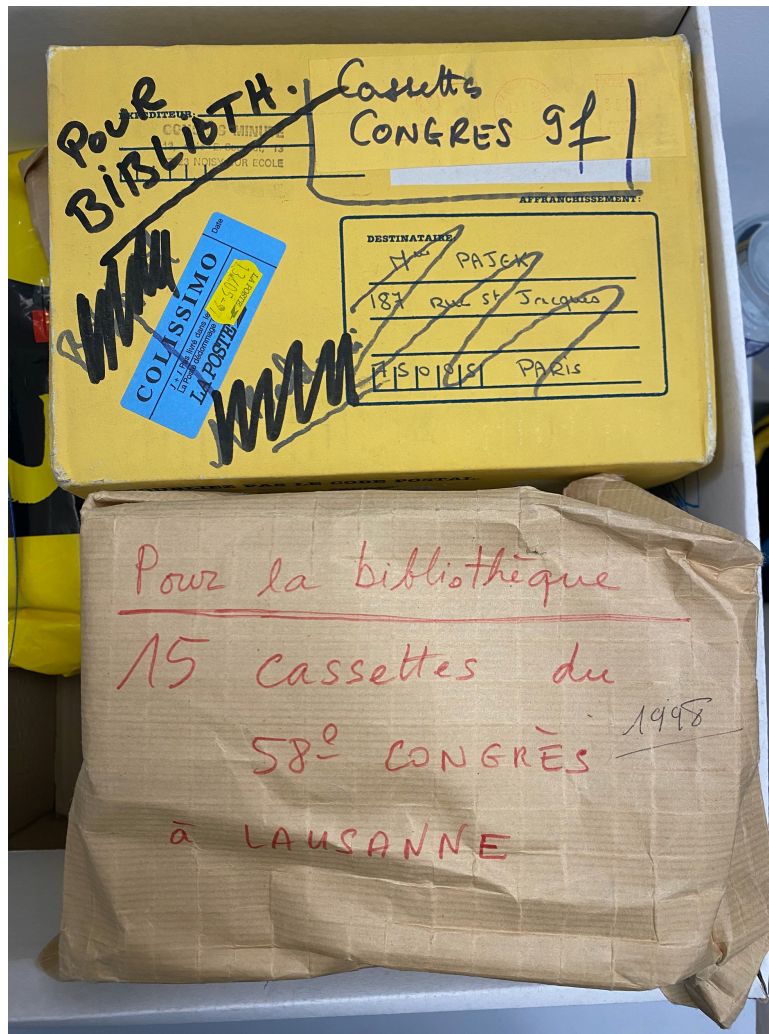


Figure 5 : boîtes de cassettes d'enregistrements de congrès portant la mention "Pour la bibliothèque" au local de la rue Daviel.

1.2.5 Le centre de consultations et de traitements Jean Favreau : obligations réglementaires relatives à la reconnaissance d'utilité publique et au secret professionnel

Le centre de consultations et de traitements (CCTP) Jean Favreau est un centre ouvert en 1954 en même temps que l'IP, initialement rattaché à celui-ci, permettant aux élèves psychanalystes d'appliquer les enseignements théoriques dispensés à l'Institut. À la suite de la fusion de l'IP avec la SPP en 1986, le CCTP est rattaché au conseil d'administration de la SPP. Il partage aujourd'hui

les locaux de la SPP au 21 rue Daviel et accueille toujours des patients pour des consultations psychanalytiques gratuites.

Le centre est rapidement reconnu par les autorités publiques comme un établissement médico-social : dès son ouverture la Sécurité sociale permet le remboursement des séances à certaines conditions (Baldacci, 2010), puis en 1958 il passe sous la tutelle de la Direction de l'Hygiène Sociale du département de la Seine (Archives nationales, 2002), qui deviendra ensuite la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Paris. En 1997, la SPP et par extension le CCTP sont reconnus d'utilité publique par décret du 8 août 1997. Cela signifie que l'association est d'intérêt général, qu'elle a un rayonnement a minima départemental, qu'elle comporte au moins 200 adhérents, que son fonctionnement est démocratique et qu'elle est stable financièrement avec des ressources annuelles d'au moins 46 000€ (Service Public, 2026).

Cette reconnaissance d'utilité publique s'accompagne d'avantages et d'obligations. En tant qu'association reconnue d'utilité publique (ARUP), la SPP peut recevoir des donations et des legs mais cela induit une traçabilité des mouvements financiers. En effet, en tant qu'ARUP, l'association peut être soumise à un contrôle du commissaire aux comptes et cela doit donc être pris en compte dans sa gestion documentaire. Dans son ouvrage sur la gestion des archives associatives, Armelle Le Goff souligne l'importance de conserver spécifiquement certaines typologies documentaires pour les ARUP (2001) :

- Les statuts qui doivent être disponibles dans la préfecture du siège de l'association ;
- Les comptes-rendus d'assemblée générale (Cottin-Marx, 2019) ;
- Les documents relatifs aux éventuels donations et legs (actes notariés et dossiers d'autorisation administrative) ;
- Les bilans et comptes de résultats comptables, et tous les documents votés en assemblée générale ;
- Les éventuels rapports du commissaire aux comptes (concerne essentiellement les associations qui gèrent des mouvements financiers importants et qui sont visées par ce type de contrôle).

Nous avons trouvé peu de documents relatifs au fonctionnement du CCTP dans le local archives de la rue Daviel, probablement parce qu'une partie des documents se trouve dans le dépôt aux AN sous la cote AS/101(II)/82 (avec pour dates extrêmes [1953]-1985)), et parce que le service conserve ses archives dans ses bureaux et non dans le local où nous avons effectué le récolement.

1.2.6 Une association mais aussi un employeur : comptabilité et gestion des salariés

Si la SPP est une association, elle est aussi une structure qui emploie des salariés depuis ses débuts. Ces archives qualifiées d'« administratives » par les membres de la SPP sont considérées comme moins intéressantes historiquement que les archives « scientifiques », c'est-à-dire relatives aux activités scientifiques. Lors du commencement de notre travail au sein de la SPP, il nous a d'ailleurs été demandé de « séparer » les deux types d'archives. Ces archives administratives ne sont pourtant pas moins importantes que les archives scientifiques, voire au contraire puisqu'elles ont une fonction probante que n'ont pas ou très rarement les archives à valeur historique.

Dans le local archives de la rue Daviel, la différence d'intérêt pour ces archives est physiquement visible : les boîtes n'ont pas encore été récolées et se trouvent sur des étagères moins organisées et moins accessibles que les boîtes relatives à l'activité scientifique (figure 6 ci-dessous). Leur étiquetage est néanmoins bien lisible et renseigné par le service producteur, là où l'étiquetage des boîtes dont le récolement a été effectué par les membres de la SPP est moins lisible car très détaillé.



Figure 6 : différence de rangement des archives relatives à l'activité scientifique (à gauche) et des archives administratives (à droite) dans le local de la rue Daviel.

Les principales typologies documentaires relatives aux fonctions de comptabilité et de gestion du personnel sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Activités productrices de documents	Principales typologies documentaires associées
Comptabilité	Relevés de compte, bilans, comptes de résultat, livre-journal. <i>Durée de conservation : 10 ans à partir de la clôture de l'exercice (Code de commerce, art. L123-22).</i>
Gestion du personnel et des cotisations	Registre du personnel, contrats de travail, certificats de travail, fiches de renseignements, avis d'arrêt de travail, journal de paie, bulletins de paie. <i>Durée de conservation : 5 ans (Code du travail, art. R1221-26), 50 ans pour les bulletins de paie (Code du travail, art. L3243-1 à L3243-5)</i>

La question qui se pose dans le cadre de notre travail sur ce fonds est : ces archives doivent-elles être conservées par la SPP, et si oui doivent-elles faire partie du don aux AN ? Selon Armelle Le Goff, les documents comptables tels que les bilans et les comptes de résultat comportent une valeur juridique mais aussi historique et doivent donc être conservés (2001). Les documents relevant des dossiers du personnel peuvent également être conservés, non seulement pour la justification des droits des employés (notamment pour leurs droits à la retraite), mais aussi comme témoignage du fonctionnement de l'association. Ces documents contenant toutefois des informations relatives à la vie privée (situation familiale, santé...), il nous paraît nécessaire d'évaluer l'intérêt historique de leur conservation en regard de l'atteinte à la vie privée des personnes.

1.3 Inscription dans un tissu associatif international, national et local

Depuis ses débuts, la psychanalyse fonctionne en réseaux, les premières sociétés psychanalytiques apparaissant dès le début du XX^e siècle : à Vienne en 1908, à Londres en 1913 et bien sûr à Paris en 1926 (Mayer, 2020). Mais ces réseaux ne s'établissent pas seulement à l'échelle d'une ville, ils sont rapidement transnationaux, d'abord par des congrès internationaux puis avec la fondation en 1910 de l'Association Psychanalytique Internationale (API). Les associations de psychanalyse sont très nombreuses, d'autant plus qu'elles se sont démultipliées au fil des scissions de mouvements psychanalytiques, à l'instar du lacanisme. Nous trouvons dans les archives de la SPP des traces des liens tissés avec des associations locales, nationales et internationales au fil de son histoire, mais nous avons ici choisi de nous concentrer sur les structures les plus importantes vis-à-vis de la réglementation de la pratique psychanalytique, du développement de la recherche, et du fonctionnement de la SPP.

1.3.1 Au niveau international : l'Association Psychanalytique Internationale et la Fédération Européenne de Psychanalyse

❖ L'Association Psychanalytique Internationale, l'héritage freudien

La SPP est reconnue par l'Association Psychanalytique Internationale (API), gardienne des théories freudiennes dans le monde. Elle est créée en 1910 par Freud lors du congrès international de psychanalyse annuel, dans le but de coordonner les sociétés psychanalytiques nationales qui se développent et de partager les réflexions sur la psychanalyse (Perron, 1988). Aujourd'hui selon son site internet, ses missions sont de « *définir les principes fondamentaux de formation des psychanalystes ; développer et accréditer les sociétés psychanalytiques ; établir des normes éthiques pour ses membres ; et renforcer la vitalité de la recherche et de la transmission de la psychanalyse* » (International psychoanalytical association, 2026). Si la SPP a été la seule société française à être affiliée à l'API jusqu'en 1965 (Archives nationales, 2002), elle est à ce jour accompagnée de deux autres sociétés : la Société psychanalytique pour la recherche et la formation et l'Association française de psychanalyse (APF), toutes deux également basées à Paris.

L'affiliation ou non par l'API est déterminante pour les sociétés de psychanalyse car elle est révélatrice de l'adhésion à un mouvement plus traditionnellement fidèle à Freud, par opposition à d'autres mouvements comme le lacanisme, indépendant de l'API et qui possède sa propre autorité de régulation internationale, l'Association lacanienne internationale (Fansten, 2004).

Dans le fonds d'archives de la SPP conservé rue Daviel, dans l'état d'avancement actuel du récolement, nous n'avons trouvé qu'un seul dossier en lien avec l'API, relatif à la publication d'un article de la psychanalyste lacanienne Elisabeth Roudinesco dans une newsletter de l'API en 1997 (boîte 66). Cependant, des boîtes non traitées portant l'inscription « API » sont identifiables dans le local de la rue Daviel.

Concernant le fonds en dépôt aux AN, les relations de la SPP avec l'API font l'objet de sept articles sous les cotes AS/101(I)/81 à AS/101(I)/87. Ce volume ainsi que les typologies documentaires sont évocateurs du rôle de contrôle et de réglementation que joue l'API : circulaires et newsletters de l'API, documents relatifs à la participation de la SPP aux congrès scientifiques organisés par l'API, statuts et rapports de l'administration de l'API. Dans le fonds de l'IP, nous pouvons citer la cote AS/101(II)/127, en particulier les comptes rendus scientifiques de la SPP et de l'IP envoyés à l'API, ainsi que les documents de la commission d'enquête nommée par l'API au sujet d'une affiliation potentielle de la SPP, formée par Daniel Lagache et Jacques Lacan à la suite de leur démission de la SPP lors de la scission de 1953.

❖ La Fédération Européenne de Psychanalyse

Fondée en 1966, notamment par la SPP, la Fédération Européenne de Psychanalyse (FEP) regroupe les sociétés psychanalytiques européennes affiliées à l'API. Elle compte aujourd'hui 43 sociétés

membres et a pour mission principale le développement de la recherche sur la psychanalyse (Fédération européenne de psychanalyse, 2026). Elle organise essentiellement des séminaires et des colloques.

Aux AN, nous pouvons trouver sous les cotes AS/101(I)/76 à AS/101(I)/79 les archives relatives à la FEP. Du fait du rôle de fondateur de la SPP, plusieurs dossiers concernent la création de la FEP et son organisation (rapports de l'assemblée constituante et d'assemblées générales). Dans le fonds de la rue Daviel, deux boîtes concernent l'activité de la SPP avec la FEP : l'une sur l'activité de formation de la FEP, avec des recommandations sur les modalités de formation (boîte 15), l'autre sur l'activité de recherche scientifique, avec des articles écrits par des membres de la SPP en vue d'une conférence organisée par la FEP (boîte 17).

Il est intéressant de souligner ici que lors de notre premier échange avec l'équipe de la SPP en octobre 2025, sa présidente Emmanuelle Chervet nous a indiqué que l'association souhaitait retrouver et mettre en valeur des archives en lien avec la création de la FEP, et nous demandait de numériser de tels documents si nous en trouvions. Ainsi cette appartenance au réseau de la psychanalyse freudienne joue-t-elle aussi un rôle de reconnaissance de la légitimité de la SPP et de son activité scientifique (Fansten, 2004).

1.3.2 Au niveau national : les groupes régionaux

Bien que basée à Paris, la SPP est une association d'envergure nationale car elle comporte neuf groupes régionaux (SPP, 2026), des associations lois 1901 affiliées à la SPP :

- Le Groupe Aquitain ;
- Le Groupe Bourgogne – Champagne – Franche Comté ;
- Le Groupe Lyonnais de Psychanalyse Rhône-Alpes (GLPRA) qui regroupe l'Association Grenobloise de Psychanalyse et le Cercle d'Etudes Psychanalytiques de Savoie ;
- Le Groupe Méditerranéen ;
- Le Groupe Nord – Pas-de-Calais ;
- Le Groupe Normand ;
- Le Groupe Toulousain.

Les membres de ces groupes sont des membres de la SPP, de l'API ou des analystes en formation. Les groupes régionaux ont pour but d'organiser des échanges scientifiques et de développer la recherche sur la psychanalyse, sous la forme de colloques ou de conférences le plus souvent, ainsi que de participer à la formation de leurs membres. Ils permettent également aux personnes recherchant un psychanalyste de consulter l'annuaire des membres de leur région. Le GLPRA propose même un centre d'orientation, le Centre d'écoute et d'informations psychanalytiques (CEIPsy).

Preuve de leur affiliation à la SPP, les sites internet de tous les groupes régionaux proposent un lien renvoyant au site internet de la SPP et reprennent son logo (une silhouette de chimère blanche sur un fond coloré) avec une variation de couleur.

Dans l'état d'avancement actuel du récolement effectué à la SPP (à savoir 78 boîtes, environ 8 m.l.), nous n'avons pas trouvé de dossiers relatifs aux liens avec les groupes régionaux. Néanmoins, il existe des dossiers dans le fonds en dépôt aux AN sur les groupes grenoblois, lyonnais, breton et toulousain, sous la cote AS/101(I)/10. Ces dossiers comportent généralement les statuts et règlements intérieurs des associations, ainsi que des documents relatifs aux événements scientifiques organisés par ces associations. Le fait que la SPP ait reçu et conservé de tels documents illustre son rôle de contrôle et de supervision sur les groupes régionaux. Pour les groupes lyonnais et toulousain, les dossiers contiennent des accords ou projets d'accords de fonctionnement entre le groupe régional et la SPP, notamment concernant des liens financiers entre le groupe et la SPP pour le groupe toulousain, resserrant d'autant plus les relations entre les deux associations (Archives nationales, 2002).

1.3.3 Au niveau local : l'Association de santé mentale du 13^e arrondissement

À l'occasion du centenaire de la psychanalyse en France (1926-2026), une exposition est prévue en novembre 2026 dans les locaux de la mairie du 13^e arrondissement de Paris, à laquelle la SPP participera. Il peut sembler surprenant qu'une telle exposition soit présentée dans une mairie : c'est parce que le 13^e arrondissement cultive un lien étroit avec la psychanalyse, et les institutions de santé mentale en général. En effet, l'hôpital Sainte-Anne, aujourd'hui englobé dans le Groupe hospitalier universitaire Paris psychiatrie et neurosciences (GHU Paris), est situé dans le 14^e arr. à la limite du 13^e arr., au bout de la rue Daviel où se situe le siège de la SPP et son Centre de consultations et de traitements psychanalytiques (CCTP) Jean Favreau. Le GHU Paris comporte des établissements partenaires vers lesquels des patients peuvent être redirigés. Parmi ces partenaires on trouve l'Association de santé mentale du 13^e arrondissement (ASM 13) qui regroupe des établissements médico-sociaux, parmi lesquels le CCTP Jean Favreau. Dans le cadre de ce partenariat, le CCTP propose des consultations psychanalytiques gratuites, la formation de psychanalystes à la SPP, participe à la recherche scientifique et participe à des réunions d'échanges mensuels avec les autres structures partenaires de l'ASM 13.

Si le CCTP Jean Favreau a rejoint l'association en 2016, les liens entre l'ASM 13 et la SPP remontent aux années 1950. En effet, la psychanalyse fait alors partie des piliers de l'offre de soins, au point d'être considérée comme la « reine des thérapies » (Henckes, 2005). C'est sous l'influence de psychiatres psychanalystes comme Philippe Paumelle, fondateur de l'ASM 13 en 1958, que la psychanalyse prend une place importante dans le centre de soins. Dans son rapport de recherche *Réformer la psychiatrie, organiser les pratiques de secteur*, Nicolas Henckes souligne l'importance de cette influence : « les sociétés de psychanalyse et leurs dépendances devenaient [...] le lieu de l'élaboration du discours psychiatrique. » (p. 83). De plus, la plupart des psychanalystes de l'ASM 13 étaient membres de la SPP, ce qui peut nous permettre de supposer l'étroitesse des liens entre

les deux structures, bien avant l'intégration du CCTP Jean Favier dans l'ASM 13. Toutefois, les psychanalystes prennent leurs distances avec l'ASM 13 à la fin des années 1960, probablement du fait des difficultés d'adaptation de la cure psychanalytique à une structure de soins comme le dispensaire de l'ASM 13, et de sa disponibilité de moyens qui l'amènent à privilégier des approches moins coûteuses (Henckes, 2005).

L'ancrage territorial de la psychanalyse à Paris et plus particulièrement dans le 13^e arr. est encore aujourd'hui d'actualité. Parmi les 660 membres de la SPP, 392 exercent à Paris et en petite couronne (SPP, 2026). On note notamment une forte concentration de psychanalystes de la SPP sur la rive gauche, autour du 13^e arrondissement qui rassemble le plus grand nombre de praticiens (figure 7 ci-dessous).

Rive gauche		Rive droite	
Arrondissement	Nombre de psychanalystes de la SPP (membre ou adhérent)	Arrondissement	Nombre de psychanalystes de la SPP (membre ou adhérent)
5 ^{ème}	36	1 ^{er}	2
6 ^{ème}	29	2 ^{ème}	2
7 ^{ème}	20	3 ^{ème}	13
13^{ème}	52	4 ^{ème}	13
14 ^{ème}	34	8 ^{ème}	6
15 ^{ème}	22	9 ^{ème}	17
Total :	193	10 ^{ème}	8
		11 ^{ème}	27
		12 ^{ème}	25
		16 ^{ème}	12
		17 ^{ème}	11
		18 ^{ème}	6
		19 ^{ème}	5
		20 ^{ème}	10
		Total :	157

Figure 7 : tableau comparatif du nombre de psychanalystes par arrondissement parisien (source : site internet de la SPP).

La proximité entre la SPP et l'ASM 13 est représentative de plusieurs faits : l'articulation entre psychiatrie et psychanalyse en particulier dans les années 1950 et 1960, l'aspect géographiquement localisé de l'influence de la SPP (Paris et en particulier le 13^e arr.), et son activité de recherche et de partenariats qui est le propre de la psychanalyse, qui se constitue et se développe en réseaux comme nous avons pu l'illustrer dans les paragraphes précédents. Le cas de l'ASM 13 nous a permis d'amorcer une étude de l'histoire de la psychanalyse et de ses conséquences aujourd'hui, que nous allons à présent approfondir dans la prochaine partie.

2. La mise en archives : à la recherche de l'histoire de la Société psychanalytique de Paris et de la psychanalyse

2.1 Particularités de l'historiographie de la psychiatrie et de la psychanalyse

2.1.1 L'essor de la psychanalyse en France favorisée par l'évolution de la psychiatrie

Pour comprendre l'ancrage de la psychanalyse en France et notamment à Paris, il est nécessaire d'évoquer son lien avec la psychiatrie et les évolutions qu'elle a connu au cours du XX^e siècle. La psychanalyse s'est développée entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle, notamment avec les travaux de Sigmund Freud qui en est aujourd'hui encore une figure centrale. Influencé par les travaux du professeur Jean-Martin Charcot lors d'un séjour à Paris, Freud développe sa théorie et sa pratique de la psychanalyse avec la publication d'ouvrages tels que *Études sur l'hystérie* (1895) avec Josef Breuer, puis *L'interprétation du rêve* (1900) (Mayer, 2020). En même temps que la psychanalyse se développe et s'institutionnalise avec les premières sociétés psychanalytiques, les premières divergences théoriques apparaissent entre ses membres, menant notamment aux scissions avec Alfred Adler puis Carl Jung (*ibid.*).

En France, nous l'avons vu, la psychanalyse arrive avec la fondation de la Société psychanalytique de Paris en 1926, alors uniquement constituée de psychiatres à l'exception de Marie Bonaparte et d'Eugénie Sokolnicka. La psychanalyse intéresse alors fortement les jeunes psychiatres : en 1925 se fonde le groupe de « L'Évolution psychiatrique », composé de psychiatres dont la majorité sont membres de la SPP et qui cherchent à changer les pratiques de la psychiatrie (Roudinesco, 1982). Ce groupe s'éloigne toutefois progressivement de la SPP car il aspire à une psychanalyse « à la française » et différenciée des théories freudiennes, défendues par la SPP.

Malgré cet intérêt de la psychiatrie pour la psychanalyse dans l'entre-deux-guerres, la psychanalyse n'intègre pas vraiment les services hospitaliers de psychiatrie encore encadrés par la loi de 1838 dite « sur les aliénés ». Cette loi dispose de la création d'asiles départementaux pour l'internement des « aliénés », ainsi mis sous tutelle jusqu'à la décision de les libérer par leur médecin, leur famille et les autorités publiques (Henckes, 2005). La première consultation psychanalytique en milieu hospitalier, ouverte par René Laforgue (membre et président de la SPP de 1926 à 1929) à l'hôpital Sainte-Anne dans les années 1920 est alors un phénomène isolé. Il faut attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale et en particulier la Libération, pour une véritable évolution de la psychiatrie et du traitement de la santé mentale qui ne se consiste plus essentiellement en l'enfermement des patients et leur mise à l'écart de la société (Basset, 2013). En même temps, une nouvelle génération de psychiatres formée à la psychanalyse émerge et intègre de plus en plus cette pratique dans l'offre de soins des structures hospitalières (Henckes, 2005), à l'image de la consultation psychanalytique du docteur Bergeret, membre de la SPP, en 1957 à l'hôpital du Vinatier en région lyonnaise (Eyraud, 2011).

Ainsi, au cours des années 1950 et 1960 le traitement de la santé mentale se développe-t-il dans les institutions publiques, en particulier avec la circulaire du 15 mars 1960 qui encourage le développement de structures extrahospitalières et la réintégration des patients au sein de la société

(Henckes, 2005 ; Basset, 2013). C'est sous cette impulsion qu'apparaissent des initiatives comme l'ASM 13 que nous avons présentée précédemment. Cette impulsion étatique, conjuguée au succès de la psychanalyse auprès des internes en psychiatrie, permet le développement de la pratique de la psychanalyse. Dans son article « Ce que l'histoire de la psychiatrie nous dit de la psychanalyse », Benoît Eyraud indique qu'en 1965 à Paris, 10 chefs de service sur 33 sont de formation psychanalytique (2011, p. 109). Nous pouvons ainsi constater l'importance de cette nouvelle pratique sur la psychiatrie durant cette période, à tel point qu'à la fin des années 1960 le Certificat d'études spéciales de psychiatrie comporte une formation en « psychopathologie psychanalytique » (Eyraud, 2011).

Toutefois, ce développement est freiné dans les années 1970 du fait de la problématique du coût de la psychanalyse dans un contexte de crise économique. En effet, malgré les efforts déployés par les psychanalystes en faveur de la pratique de la psychanalyse dans les établissements hospitalier de psychiatrie, à l'instar de Paul-Claude Racamier dans son ouvrage *Le psychanalyste sans divan* (1970), les politiques publiques de santé évoluent vers une rationalisation des moyens, ce qui ne joue pas en faveur de la psychanalyse (Eyraud, 2011). Dès les années 1970, la Sécurité Sociale ne prend plus en charge les séances de psychanalyse au titre de l'activité hospitalière. Progressivement, la législation impose une « optimisation de l'offre de soins » à l'image de la loi hospitalière du 3 juillet 1991 (*ibid.*) : les établissements de santé doivent rendre compte de leur activité financière, ce qui les amène à encore davantage rechercher l'efficacité financière des traitements proposés à leurs patients. Dans ce contexte, et avec le développement de la médication en psychiatrie, la longue et coûteuse cure psychanalytique n'apparaît plus comme une offre de soin intéressante dans le milieu hospitalier.

L'influence de la psychanalyse demeure néanmoins importante dans certains services et nous pouvons constater, par les événements organisés par la SPP à destination des psychiatres, les échanges persistants entre les deux disciplines. En effet, la SPP organisait jusqu'en 2020 les « conférences de Sainte-Anne », des conférences scientifiques mensuelles prenant place dans une salle de l'hôpital Sainte-Anne dans le 14^e arrondissement. Depuis la crise du Covid-19, elles se font en visio-conférence et attirent chaque mois plus d'une centaine de participants.

2.1.2 *L'historiographie romancée de la psychanalyse, un outil idéologique*

La psychanalyse étant une pratique récente, à peine centenaire, la plupart des ouvrages historiques qui lui sont dédiés ont été écrits par des psychanalystes. Elisabeth Roudinesco, Alain de Mijolla et Roger Perron que nous citons dans notre bibliographie sont tous psychanalystes, membres de la SPP (Alain de Mijolla et Roger Perron) ou de l'École freudienne de Paris, société lacanienne (Elisabeth Roudinesco). Leurs ouvrages, parus durant les années 1980, demeurent aujourd'hui incontournables pour étudier le sujet de l'histoire de la psychanalyse. Les écrits de non-psychanalystes sont quant à eux beaucoup plus récents, à l'instar de la sociologue Maïa Fansten (2004) et de l'historien des sciences Andreas Mayer (2020), coïncidant avec une ouverture

progressive des sources, à savoir les archives. En effet, si les praticiens sont précurseurs de l'écriture de l'histoire de leur pratique, c'est notamment parce qu'ils bénéficient d'un accès privilégié aux sources historiques, bien avant leur éventuel transfert dans une institution publique, comme les archives de la SPP aux Archives nationales en 2000. Nous proposons ici d'étudier les conséquences de cette situation sur l'historiographie de la psychanalyse.

Selon Maïa Fansten, « *les psychanalystes se distinguent – et cela n'a rien pour surprendre – par le travail réflexif qu'ils produisent sur leur propre communauté, sur leur propre histoire, voire sur leurs propres logiques sociales* » (2020, p. 8). L'histoire de la psychanalyse étant marqué par les nombreux mouvements créés de pratiques divergentes, l'écriture de l'histoire de la psychanalyse devient dès lors un outil idéologique pour justifier de la primauté d'un mouvement sur un autre. Dans son ouvrage *Introduction à Sigmund Freud* (2020), Andreas Mayer explique que Freud lui-même s'est positionné comme le premier historien de la psychanalyse dès 1914, utilisant le sujet de l'histoire de la discipline pour défendre ses théories contre ses premiers dissidents. Ce premier écrit historiographique « *a largement contribué à promouvoir un ton agressif et une pensée belliqueuse qui caractérisent souvent les tentatives d'écrire son histoire* » (*ibid.*, p. 4). Cette idée est reprise plus récemment par Anne Ber-Schiavetta dans son article « Ouvrons une boîte d'archives » consacré à sa découverte des archives de la SPP au siège de la rue Daviel (2023). Elle souligne notamment le rôle joué par les archives dans ces luttes historiographies, « *dans ce besoin d'histoires construites dans le but de servir des "causes" à défendre, à légitimer, à promouvoir, à glorifier* » (*ibid.*, p. 144).

Cette écriture partisane est nettement visible dans les ouvrages historiques écrits par les psychanalystes dans les années 1980. L'histoire de la psychanalyse y est romancée, présentée comme une destinée, et ses acteurs deviennent de véritables personnages, décrits jusque dans les particularités de leur personnalité. Par exemple, dans le premier tome de son *Histoire de la psychanalyse* (1982), Elisabeth Roudinesco intitule le chapitre dédié à la fondation de la SPP « La croisée des destins » et parle de « personnages » (p. 269) qui « *sont plus les héros d'une aventure que les théoriciens d'une doctrine* » (p. 270). Chaque sous-partie dédiée à un personnage de la SPP le présente suivi ou précédé d'un qualificatif : « *Tragique Varsovienne : Eugénie Sokolnicka* », « *Un Alsacien à Paris : René Laforgue* », « *Edouard Pichon : Docteur Jekyll et Mister Hyde* », « *Son Altesse, la Princesse Marie Bonaparte* » (*ibid.*).

Alain de Mijolla présente également ses personnages avec beaucoup de détails, s'attardant sur leur personnalité et leur attitude. En décrivant René Laforgue, membre fondateur de la SPP, il parle de « *son ambivalence, ses réticences, la maladresse de ses protestations de fidélité, tout ce qui clame la provocation masochique de ce personnage "sensitif", presque au sens kretschmérien² du terme* » (1988, p. 1200). Nous pouvons ici noter l'omniprésence du champ lexical psychanalytique et

² Le terme « kretschmérien » renvoie au psychiatre allemand Ernst Kretschmer.

psychiatrique (« ambivalence », « masochique », « sensitif ») que nous retrouvons régulièrement dans les écrits historiques des psychanalystes.

Cette pratique de mêler histoire et psychanalyse est revendiquée par les auteurs. Dans l'« Avertissement » d'*Histoire de la psychanalyse* (1982), Elisabeth Roudinesco explique qu'elle « raconte l'histoire de la psychanalyse à partir de ses batailles, en se servant des outils théoriques forgés par la psychanalyse elle-même : une histoire de la psychanalyse ne peut se passer d'une interprétation psychanalytique de l'histoire » (p. 13). La même idée est énoncée par Alain de Mijolla dans son entretien avec Annick Ohayon (2015), où il affirme que « l'histoire de la psychanalyse ne peut vraiment se faire que par le travail conjugué d'historiens et de psychanalystes » (p. 257), notamment parce que « les psychanalystes ont la notion du transfert, de ce qui est inconscient, de ce qui apparaît au bout d'un certain temps comme après-coup » (*ibid.*). Toutefois, cette tradition littéraire pose problème pour la compréhension des lecteurs non-initiés aux concepts et vocabulaire psychanalytiques. Aussi, si l'écriture partisane de l'histoire de la psychanalyse illustre bien les conflits et débats entre mouvements psychanalytiques, elle ne permet pas une connaissance objective des événements. Le rapport particulier de la psychanalyse à sa propre histoire et les enjeux idéologiques qu'il comporte ont profondément marqué la culture psychanalytique, comme nous avons pu le constater, mais ont aussi conditionné son rapport à ses archives.

2.1.3 La mise en archive à la Société psychanalytique de Paris : une première mise en récit de son histoire

Les archives de la SPP sont particulièrement intéressantes pour la recherche historique car en tant que première société psychanalytique française, elle incarne le développement en réseau caractéristique de la psychanalyse (Mayer, 2020). En effet, dès ses débuts, la psychanalyse est intégrée au sein d'institutions qui favorisent son développement, notamment à l'international. D'abord un cercle restreint autour de Sigmund Freud, le « Comité » qui coopte ses membres et est chargé de transmettre les idées du psychanalyste, la pratique s'institutionnalise et donne naissance aux premières sociétés psychanalytiques (Perron, 1988). Par exemple, la Société psychanalytique de Vienne fondée en 1908 est issue de la « Société psychologique du Mercredi », un groupe d'une quinzaine de membres qui se réunissaient chez Freud toutes les semaines à partir de 1902 (*ibid.*). Au-delà de leur développement à l'international avec les sociétés psychanalytiques suisse, britannique et française notamment, les groupes se démultiplient du fait des scissions régulières entre les psychanalystes, à la suite de désaccords sur la pratique de la psychanalyse. Dès 1911, le médecin Alfred Adler quitte la Société psychanalytique de Vienne pour fonder son propre groupe, la Société pour la psychanalyse libre (*ibid.*).

Comme nous l'avons vu, l'historiographie de la psychanalyse est marquée par une écriture romancée cherchant à justifier et légitimer les différentes scissions institutionnelles et personnelles.

Les archives, en tant que sources de l'écriture de cette histoire, jouent un rôle essentiel et participent à ce rapport romanesque qu'entretiennent les psychanalystes avec l'histoire de leur pratique. En effet, nous suggérons que l'étape de la mise en archive constitue, dans le cas de la SPP, une mise en récit de ses archives.

La mise en archive peut être définie comme le moment où des documents sont triés, sélectionnés et classés en vue de leur conservation (Feller, 2020). Cette action influence directement l'écriture de l'histoire puisqu'elle change le contexte des documents en les mettant à part du reste de la production dont ils sont issus. Les chercheurs qui consultent les archives ainsi constituées sont alors à la fois orientés et limités par le processus de mise en archive, car ce processus n'est pas neutre et ajoute une nouvelle signification aux documents (*ibid.*). Pour illustrer ce propos, nous proposons d'étudier le cas d'une boîte non-récolée du fonds d'archives de la rue Daviel. Sur sa tranche, la boîte porte l'inscription « 1993 1995. CCTP / Nouveau groupe / Réforme / Fédération » et sur son côté « Dossiers remis par Mr Gilbert DIATKINE à la fin de son mandat (03/95) » (figure 8 ci-dessous). Gilbert Diatkine a été président de la SPP de 1993 à 1995 et aurait donc remis cette boîte d'archives à la SPP afin qu'elle y soit conservée. À l'intérieur de cette boîte, nous avons trouvé une pochette intitulée « CCTP » (Centre de consultations et de traitements) dans laquelle se trouvait une chemise portant la mention « Affaire des cinq » (figure 9 ci-dessous).

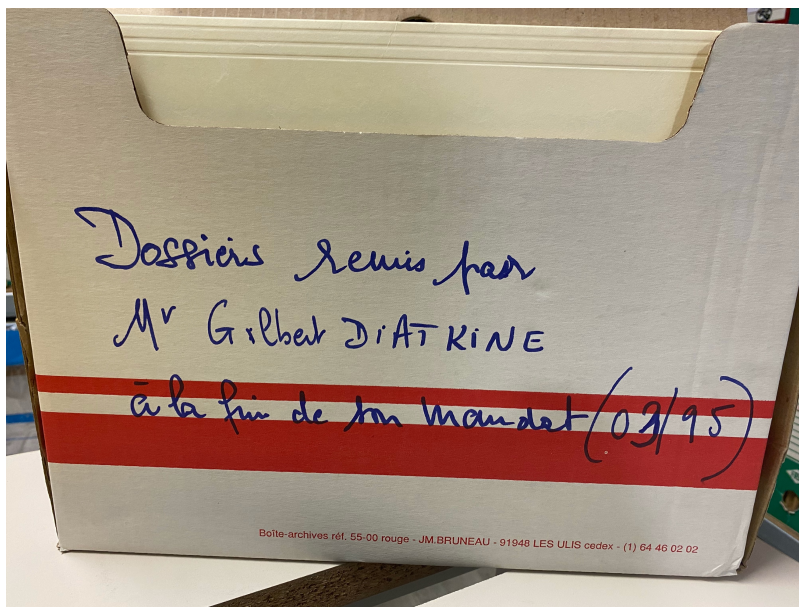


Figure 8 : Boîte portant l'inscription "Dossiers remis par Mr Gilbert DIATKINE à la fin de son mandat (03/95)".

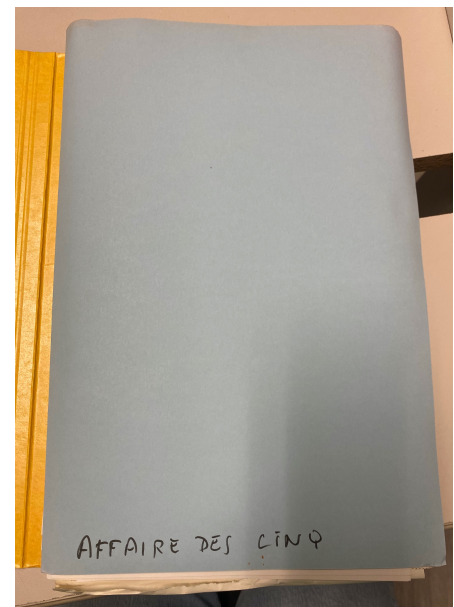


Figure 9 : Chemise de dossier portant l'inscription "Affaire des cinq".

Cette chemise « Affaire des cinq » contient des documents relatifs aux plaintes de plusieurs psychanalystes du CCTP après que le directeur du centre leur ait demandé de mettre fin à certaines de leurs cures en cours du fait de restrictions budgétaires. Ces psychanalystes ont reçu le soutien de M. Diatkine et on trouve donc dans le dossier de la correspondance ainsi que des rapports relatifs à la situation financière du CCTP. Il n'est fait mention nulle part dans ces documents de

l'expression « Affaire des cinq ». Nous pouvons donc en déduire que cette dénomination a été créée par M. Diatkine, peut-être au moment du classement de ses documents, qui leur confère un aspect romanesque. Au-delà de la dénomination choisie pour les dossiers, leur sélection même par l'ancien président porte un biais. En effet, le soin apporté au classement des dossiers nous permet de supposer qu'ils s'inscrivent dans une volonté d'exemplarité du mandat effectué. Ainsi les archives de la SPP sont-elles avant tout représentatives de la vision de l'institution que veulent transmettre ses membres à l'histoire de la psychanalyse. Cette volonté se matérialise donc dans le processus de mise en archive, mais aussi et surtout dans l'organisation de l'auto-archivage institutionnel que nous allons développer dans la prochaine partie.

2.2 Organisation d'un auto-archivage institutionnel

2.2.1 *L'inspiration d'outre-Manche : les archives de la British Psychoanalytical Society*

Dans une lettre datée du 28 octobre 1998, Alain de Mijolla écrit à Claude Janin, membre du conseil d'administration de la SPP, au sujet du développement du Département Archives et Histoire de la SPP et prend pour exemple les archives de la British Psychoanalytical Society (BPS) (voir annexe 3). Il est vrai que celle-ci possède un service archives organisé et accueillant des lecteurs depuis 1962, et qui a été pionnier dans l'indexation informatique de ses archives dans les années 1980 à l'initiative de sa présidente de l'époque Pearl King (Institute of Psychoanalysis, 2026). Nous avons trouvé intéressant d'étudier la manière dont les archives de cette société psychanalytique sont conservées et classées afin d'éclairer notre réflexion sur les archives de la SPP.

Fondée en 1913, la BPS, qui utilise aujourd'hui davantage le nom de Institute of Psychoanalysis, fait partie des premières sociétés psychanalytiques. Elle propose un site internet moderne et fourni, axé sur la formation à la psychanalyse, avec une page dédiée aux archives présentées parmi les « Ressources », à la suite de la bibliothèque de l'institut de formation. La page du site présentant les archives renvoie à un site internet entièrement dédié à la question des archives et à la navigation dans les fonds. La présentation du service archives commence par le titre « We are the leading research centre for the history of psychoanalysis in Britain. » (que nous pouvons traduire par « Nous sommes le premier centre de recherche en histoire de la psychanalyse en Grande Bretagne »), ce qui témoigne de son objectif de participer à la recherche historique. La gestion professionnelle des archives par un archiviste qualifié est également soulignée, ainsi que leur traitement et leur conservation selon les normes archivistiques britanniques (*ibid.*). Le service dispose d'une salle de lecture ouverte deux jours par semaine sur rendez-vous, et propose des services payants de recherche par correspondance à raison de £36 de l'heure (soit environ 41€). L'accès à la salle de lecture est également payant, avec un droit d'entrée journalier de £12 (environ 14€), sauf pour les membres de la BPS pour qui l'entrée est gratuite (*ibid.*). Le service se distingue ainsi d'un service public d'archives où l'accès aux archives est libre.

Dans la présentation des fonds conservés disponible sur le site internet, nous pouvons en distinguer trois types : les archives institutionnelles produites par la BPS, les fonds de psychanalystes de la BPS et les petits fonds ou pièces isolées de patients de psychanalystes. La BPS mène une politique de collecte afin d'enrichir ses fonds puisqu'elle accueille d'autres fonds que ses archives institutionnelles, et invite toute personne souhaitant faire don d'archives en lien avec la psychanalyse à contacter son service (Institute of Psychoanalysis, 2026).

Dans le cadre de notre réflexion sur le fonds de la SPP, nous avons souhaité comparer le classement effectué sur les archives produites par la BPS avec celui du fonds de la SPP aux AN, d'après le tableau ci-dessous (figure 10 ci-dessous).

S - Records of the British Psychoanalytical Society, Institute of Psychoanalysis and the Lc ■ A - Society & Institute minutes and related papers, 1919-2007; majority 1919-1972 ■ B - Scientific matters, ?1920-1988; 1920?-1968; 1977-1983; 1988; 1989-2005 ■ C - Publications, 1920-1965 ■ E - Members, 1924-1998 ■ D - Training & membership, c.1923-1995 ■ F - London Clinic of Psychoanalysis, c.1926-1960 ■ G - Legal and constitutional records, 1924-1998 ■ H - Financial records, 1920-1960 ■ J - Administrative records, 1926-1960 ■ K - Officers' records ■ L - Public relations, public lectures & events, 1926-1979 ■ M - External relations: other psychoanalytical organisations, ?1910-1991 ■ N - External relations: non-psychoanalytical organisations, 1921-?1975 ■ P - Audio-visual material, 1961-2006	SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS(1950-1997) + FONDATION + COMPOSITION + ADMINISTRATION + COMPTABILITE + ACTIVITES SCIENTIFIQUES + RELATIONS AVEC LES SOCIETES PSYCHANALYTIQUES + RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANISMES + DOSSIERS DE PRESSE
--	---

Figure 10 : Captures d'écran des plans de classement des archives de la British Psychoanalytical Society (à gauche) et de la SPP aux AN (à droite).

Les grandes parties du plan de la BPS sont relativement similaires à celles de la SPP : on y retrouve les activités scientifiques, l'administration, la comptabilité, les relations avec d'autres associations. Nous pouvons toutefois noter quelques différences intéressantes et en premier lieu le choix de hiérarchisation de l'information : en France, il est de pratique courante de classer un fonds d'association en faisant d'abord une partie dédiée à sa fondation, puis à son fonctionnement et à ses activités (Le Goff, 2001) comme c'est le cas pour le plan de classement des AN. Il semblerait qu'il n'en aille pas de même pour l'archivistique britannique, où les archives relatives à l'activité de l'association (conseil d'administration, activités scientifiques, gestion des membres) sont placées au début de plan de classement. Nous pourrions faire l'hypothèse qu'il s'agit là d'une tradition archivistique différente qui fait le choix de retranscrire l'activité du producteur dans le plan de classement, tandis que la tradition française privilégierait la structure institutionnelle. Le fait que les comptes-rendus des organes de gouvernance (« A – Society & Institute minutes and related papers, 1919-2007 ; majority 1919-1972 ») soient mis à part de la sous-série « J – Administrative records », tandis qu'en France on considère que ce type d'archives fait partie de l'administration de l'association, pourrait être un indice étayant notre hypothèse. Enfin, dans le

classement britannique les publications sont séparées de l'activité scientifique, peut-être parce qu'elles sont avant tout considérées comme des œuvres de l'esprit plutôt que comme des archives et bénéficient donc d'une catégorie à part de leur activité productrice.

Le site internet des archives de la BPS indique également les lieux de conservation de fonds complémentaires, notamment à la Wellcome Library à Londres. Cette bibliothèque est rattachée à la Wellcome Collection, un musée consacré aux sujets de santé. Parmi les fonds d'archives conservés à la bibliothèque on trouve les archives des psychanalystes Donald Winnicott et Melanie Klein, ainsi que les archives de l'Association Psychanalytique Internationale qui y sont déposées depuis 2017. Ainsi Londres est-elle un lieu important pour l'histoire de la psychanalyse, puisqu'elle abrite également le Musée Sigmund Freud dans la dernière demeure du psychanalyste avant sa mort en 1939.

La recherche sur l'histoire de la psychanalyse est donc moins développée en France, et notamment à Paris, qu'elle ne l'est outre-Manche. Fort de ce constat, Alain de Mijolla a souhaité créer le Département Archives et Histoire de la SPP à la fin des années 1980 afin d'organiser et d'ouvrir les archives de la première société psychanalytique française, comme l'avait fait la BPS plus de vingt ans auparavant.

2.2.2 L'élan vers un auto-archivage institutionnel : la fondation de l'Association Internationale d'Histoire de la Psychanalyse et du Département Archives et Histoire de la Société Psychanalytique de Paris

Le Département Archives et Histoire de la SPP est créé en 1987 par Alain de Mijolla avec le soutien du président de l'association de l'époque, André Green. Ce département fait suite à une première initiative d'Alain de Mijolla pour développer la recherche historique sur la psychanalyse, l'Association Internationale d'Histoire de la Psychanalyse (AIHP), qu'il a fondée en 1984 (Ohayon & Mijolla, 2015).

Alain de Mijolla a annoncé la création de l'AIHP lors d'un congrès de l'Association Psychanalytique Internationale en 1984 (*ibid.*), marquant ainsi sa proximité avec les institutions freudiennes. Bien que l'AIHP ne soit pas une société psychanalytique mais une société savante, elle a toujours entretenu des liens étroits avec la SPP, du fait qu'Alain de Mijolla soit lui-même membre de la SPP. Dans la boîte 77 du fonds de la rue Daviel, nous avons trouvé un dossier relatif aux liens entre la SPP et l'AIHP : la SPP est membre de l'AIHP et lui verse donc une cotisation, mais elle participe également à l'organisation des événements de l'AIHP, financièrement et scientifiquement. Entre 1988 et 1994, l'AIHP a publié le périodique annuel *Revue Internationale d'Histoire de la Psychanalyse*.

En 2011, l'AIHP change de nom et devient l'Association internationale Interactions de la psychanalyse. Si sa visée internationale persiste, elle a dépassé le domaine strictement historique et organise des événements où la psychanalyse rencontre d'autres disciplines telles que la

philosophie ou le droit (Association internationale Interactions de la psychanalyse, 2026). Elle est présidée par Sophie de Mijolla-Mellor, épouse d'Alain de Mijolla décédé en 2019.

La création du Département Archives et Histoire (DAH) est justifiée par Alain de Mijolla dans une lettre adressée à tous les membres de la SPP datée du 3 novembre 1989 : « *Aucune réflexion sur des problèmes actuels concernant la théorie psychanalytique ou sa pratique ne peut faire l'impasse de leur dimension historique. Aucun travail sérieux sur le passé de notre Société, les options qu'elle a prises, les personnes qui l'ont marquée, ne peut s'effectuer sans la possibilité de consultation d'archives disponibles et correctement classées. Aucun historien, dans le futur, ne saura étudier nos particularités si nous ne lui préparons pas dès maintenant les documents écrits, audio-visuels et iconographiques qui lui permettront de reconstituer notre monde d'aujourd'hui* » (boîte 77). Dans cette lettre, Alain de Mijolla invite tous les membres qui le souhaitent à participer à la création du nouveau département, démontrant son souhait d'en faire un projet collectif à l'échelle de l'institution.

Durant les années 1990, l'activité du DAH se concentre sur la réalisation d'entretiens filmés de membres de la SPP présentant leur parcours et leurs débuts à la SPP dans les années 1950. Ces vidéos sont aujourd'hui disponibles sur le site internet de la SPP. Ces vidéos peuvent être considérées comme des archives orales et il est intéressant de mentionner un échange entre M. de Mijolla et Marianne Persine, membre de la SPP et réalisatrice de ces vidéos, au sujet de l'objectif de ces entretiens. Dans une lettre du 15 avril 1998 (boîte 77), Mme Persine répond à l'insatisfaction de M. de Mijolla concernant la précision factuelle des personnes interviewées, qui n'apportent pas ou peu d'informations nouvelles sur la scission de 1953 notamment. Elle écrit que ces événements ont été suffisamment détaillés et que selon elle l'objectif de ces entretiens est de faire un portrait : « *c'est la subjectivité que je cherche et non l'objectivité de faits établis* ». Il s'agit ici d'un débat intéressant autour de la nature des archives orales, qui témoignent avant tout d'une expérience vécue.

Les projets d'Alain de Mijolla sont plus ambitieux pour le DAH : dans un rapport daté de 1998 (voir annexe 4), il présente les activités du département (la réalisation de vidéo-cassettes d'entretiens) et ses propositions pour l'avenir. Il propose notamment la création d'une Commission des Archives chargée de la gestion des projets d'archivage entrepris par l'association, composée d'un président, de responsables scientifiques et administratifs, d'un responsable des enregistrements audiovisuels et de représentants des bureaux de la SPP et de l'IP, ainsi que de la bibliothèque. Le rapport recommande également l'ouverture d'un Centre de recherches sur l'histoire de la psychanalyse en France (CRHPF), « *destiné à aider les chercheurs confirmés en histoire de la psychanalyse et des notions psychanalytiques, comme à encourager des recherches originales destinées à mieux faire connaître l'histoire du mouvement psychanalytique français et de ses principaux acteurs.* » (p. 3).

Il explicite ensuite une marche à suivre, d'abord consacrée à l'inventaire des archives par un « archiviste documentaliste », qui devra les classer dans cinq fonds préétablis :

- Fonds Société Psychanalytique de Paris ;
- Fonds de l'Institut de Psychanalyse ;
- Fonds Centre de Consultations et de Traitements psychanalytiques ;
- Fonds Activités et manifestations scientifiques
- Fonds Histoire de la psychanalyse, composé d'archives photocopiées provenant de la British Psychoanalytical Society et de l'Association Psychanalytique Internationale notamment, ainsi que de dons d'archives provenant de ses membres.

Nous pouvons ici considérer que le terme de « fonds » a été maladroitement utilisé, puisqu'il n'est pas employé par un archiviste qualifié. Selon l'*Abrégé d'archivistique* de l'Association des archivistes français (AAF), un fonds est « *l'ensemble des documents de toute nature, constitué de façon organique par un producteur dans l'exercice de ses activités et en fonction de ses attributions* » (2020, p. 137). Cela étant dit, les « fonds » de l'IP et du centre de consultations et de traitement peuvent être envisagés comme des sous-fonds du fonds de la SPP, puisqu'ils correspondent à des unités administratives subordonnées, en particulier à la suite de la fusion de l'IP avec la SPP.

Avec la création de deux « fonds » spécifiques pour les activités et manifestations scientifiques de la SPP, il est intéressant de remarquer la volonté de séparer ces archives de celles de l'administration et du fonctionnement. Cela est contraire au principe de respect des fonds car les archives relatives aux activités scientifiques sont produites de manière organique par la SPP au même titre que les archives administratives. Il est à ce titre nécessaire de les conserver dans leur contexte global de production.

Enfin, le CRHPF doit mettre à disposition les archives de manière numérique et le rapport prévoit « *le chargement intégral des archives existantes sur un support informatique pour des raisons de bonne conservation des documents originaux et de surveillance des conditions de la consultation des archives par le public* » (p. 4). Le souci de la protection des secrets est présent, avec une partie du rapport dédiée aux délais de communicabilité à appliquer aux archives de la SPP : en s'appuyant sur la loi des archives de 1979, M. de Mijolla préconise l'application des délais pour les dossiers du personnel (120 ans), les dossiers médicaux des patients du centre de consultations (150 ans) et les dossiers de la Commission de déontologie (100 ans).

Ce projet d'archivage est particulièrement ambitieux puisqu'il comprend l'indexation de tous les documents ainsi que le recours à la reconnaissance optique des caractères pour permettre des recherches plein texte. Resitué dans le contexte et les technologies à disposition en 1998, ce projet de numérisation et d'indexation intégrale des archives de la SPP est d'une ampleur considérable aussi bien du point de vue des moyens financiers qu'humains nécessaires. C'est très probablement la raison pour laquelle le projet du CRHPF n'a jamais vu le jour, comme nous allons le voir.

2.2.3 *Le choix de la raison : la désillusion du Centre de recherche en histoire de la psychanalyse et les activités actuelles du Département Archives et Histoire*

Pourtant voté par le conseil d'administration en 1998 (boîte 77), le projet de création d'un centre de recherche en histoire de la psychanalyse est rapidement freiné par les considérations économiques. C'est Claude Janin qui l'explique à Alain de Mijolla dans une lettre non datée : « *la S.P.P. doit en effet, lorsque ses instances élues en décident ainsi, financer la mise en place d'activités scientifiques de haut niveau qui contribuent à son rayonnement, ce qui est, selon le sentiment de tous, le cas de votre projet. Elle doit cependant veiller à ce que la mise en place de ces activités ne vienne pas, à terme, gréver son budget en générant des frais de fonctionnement dont l'accumulation, projet après projet, deviendrait vite insupportable.* » (boîte 77). Selon M. Janin, le centre de recherche devra être en capacité de s'auto-financer rapidement et ne pourra pas compter sur le soutien financier de la SPP pour son fonctionnement.

En janvier 2000, Alain de Mijolla présente sa démission du poste de responsable du DAH au président de la SPP Jean Cournut dans une lettre conservée dans la boîte 77. Il motive sa décision par sa frustration face à la faible implication des autres membres de la société autour des projets du DAH et nomme la psychanalyste Alexandra Munier à la tête du département. À la suite de sa démission, les ambitions du DAH diminuent et se concentrent sur le transfert des archives de la SPP aux Archives nationales, que nous détaillerons dans la partie 3.1.2. Dans un extrait de procès-verbal du conseil d'administration du 28 novembre 2006 (boîte 77), à l'occasion de la nomination d'un nouveau responsable du DAH, le conseil débat de la question du lieu de conservation le plus approprié pour les archives de la SPP : « *Un échange a lieu alors pour préciser ce qui ressortit du domaine des Archives et de la Bibliothèque S. Freud. Ce qui est à la Bibliothèque S. Freud est plus accessible ; ce qui est aux Archives est peut-être mieux protégé. Il semble possible de retenir un principe général : les livres à la BSF et les archives aux Archives, mais le niveau d'intérêt de ces documents doit être pris en compte et une évaluation au cas par cas paraît indispensable.* ». Ainsi la question de l'accès aux archives par de potentiels lecteurs reste-t-elle prégnante parmi les membres de la SPP. Mais une ambivalence demeure entre la volonté de participer à l'écriture de l'histoire de la psychanalyse et le souci de protéger les secrets de l'association.

Le DAH subsiste jusqu'à aujourd'hui et il bénéficie d'une rubrique gérée par Anne Ber-Schiavetta sur le site internet de la SPP. Cette rubrique partage des articles publiés sur le site de la SPP au sujet de l'histoire de l'association et de ses membres. Contrairement aux archives de la British Psychoanalytical Society, la page des archives n'est pas rattachée aux ressources documentaires mais à la partie « Association » de l'onglet « La SPP », conformément à la figure 11 ci-dessous. Nous pourrions faire l'hypothèse que les archives de la SPP sont davantage considérées comme constitutives de l'identité de l'association, tandis qu'à la BPS elles sont une ressource proposée aux chercheurs.



Figure 11 : Capture d'écran du menu du site internet de la SPP, le lien de la page dédiée aux archives est encadré en rouge.

Le DAH poursuit son activité de recherche sur l'histoire de la SPP et se concentre aujourd'hui autant sur son aspect institutionnel que scientifique. En novembre 2021, un séminaire a été animé par les membres du DAH sur le thème « Histoire de la SPP, vie institutionnelle et vie scientifique » (SPP, 2021). Le séminaire propose la création d'un groupe de travail sur l'étude de l'histoire de la SPP avec le souci d'intégrer spécifiquement les archives de l'administration et du fonctionnement, en plus des archives relatives aux activités scientifiques qui concentraient jusque-là l'attention : *« ces documents produits par les acteurs de l'histoire de la Société au moment même de leur action, mettent en évidence la dimension et l'intérêt de sa vie institutionnelle. Or celle-ci constitue une strate de l'histoire générale laissée le plus souvent « à l'écart de la discussion », négligée, voire oubliée au profit de la valorisation de la production scientifique, la part noble par excellence. »* (ibid.). Il est d'ailleurs explicité dans la présentation de ce séminaire que cette réflexion prend pour point de départ le travail de traitement des archives entrepris par les membres en vue du transfert aux Archives nationales.

Ce déplacement des archives en-dehors de l'association serait le déclencheur d'une réflexion sur leur valeur, ce qui semble être le propre des archives privées et qui pourrait expliquer en partie le délai depuis la décision du transfert en 2019 et son effectivité en 2026. En effet, il est commun que les projets de dépôt ou de dons d'archives prennent beaucoup de temps car c'est souvent au moment de se séparer de leurs archives que les propriétaires les redécouvrent et éprouvent des difficultés à les transférer dans un autre lieu de conservation.

3. Transfert des archives de la Société psychanalytique de Paris aux Archives nationales : enjeux institutionnels, mémoriels et archivistiques

3.1 Historique et conditions du dépôt aux Archives nationales

3.1.1 Enjeux de l'entrée du fonds de la Société psychanalytique de Paris au Département des archives privées des Archives nationales

Le Département des archives privées aux Archives nationales a été créé en 1949, conservant alors majoritairement des fonds de personnes physiques et de familles. Ce n'est qu'en 1999 que son périmètre de collecte s'élargit et reçoit des dons et des dépôts d'associations et d'organismes de presse notamment, d'envergure nationale ou internationale (Nougaret, 2004). En effet, c'est à cette période que les chercheurs ont commencé à démontrer un intérêt pour les archives associatives, utilisées dans le cadre de recherches sur les mouvements des idées mais aussi sur les pratiques sociales (Lacousse, 2004 ; Gaboriaux, 2021). Si les fonds d'archives privées représentent une part minime de la totalité des fonds conservés aux AN, ils n'en demeurent pas moins essentiels car ils permettent de mettre en perspective les fonds d'archives publiques avec un regard et une approche différents des archives produites par les institutions publiques.

❖ Enjeux règlementaires liés aux dons et aux dépôts

Malgré cet aspect essentiel des archives privées, il est difficile d'établir une stratégie d'archivage ou simplement une politique de collecte pour ces types de fonds, car les services d'archives sont dépendants de la bonne volonté des personnes physiques et morales privées à donner ou à déposer leurs archives (Lacousse, 2004). En effet, le propre des archives privées est leur modalité d'entrée, caractérisée d'extraordinaire (circulaire AD 98-8 du 18 décembre 1998, Instruction sur le classement et la cotation des archives dans les services d'archives départementales) du fait qu'elle n'est pas une obligation règlementaire comme c'est le cas pour le versement d'archives publiques, conformément à l'article L. 212-4 du Code du patrimoine. Parmi les modalités d'entrée possibles, comme l'achat, le legs, la donation ou encore la dation, les dons et les dépôts sont les plus fréquents (Lacousse, 2004).

Même lorsqu'elles sont transférées dans un service public d'archives, les archives privées ne deviennent pas des archives publiques. Leur transfert comporte la plupart du temps des conditions fixées par leur propriétaire, en particulier sur les conditions de communication, que les services doivent respecter conformément à l'article L. 213-6 du Code du patrimoine (AAF, 2020).

❖ Conjuguer archives privées et communication aux lecteurs

Ainsi, les archives privées entrent-elles le plus souvent soit par don, soit par dépôt. Le don implique un transfert de propriété, ce qui n'est pas le cas du dépôt où les archives restent la propriété de leur dépositaire. Dans les deux cas, le donateur ou le dépositaire peuvent établir des conditions d'accès aux archives. En 2001, 75% des fonds d'archives privées en dépôt aux AN étaient communicables sur autorisation seulement (Lacousse, 2004). Cela signifie que pour consulter un article, les lecteurs

doivent effectuer une demande de communication qui est transmise par le service d'archives au dépositaire, qui est libre de l'accepter comme de la refuser. Au-delà de la charge de travail supplémentaire générée pour le service d'archives, cette procédure entre en conflit avec la vocation des services d'archives publics de rendre les documents accessibles aux lecteurs.

Cette vocation a notamment été soulignée dans la présentation de la stratégie des AN pour 2021-2025, dans l'axe 1 « Les citoyens au cœur de nos politiques » et dans l'axe 3 « Des documents et données accessibles pour tous ». Un des objectifs des AN est donc de rendre ses fonds plus simplement accessibles au plus grand nombre possible. Toutefois, dans leur rapport d'activité de 2024, elles soulignent encore les difficultés liées aux nombreuses demandes de communication, et indiquent que « *le Département des archives privées s'attache à revoir les conventions d'entrée, pour limiter les fonds soumis à restriction de communication* » (p. 42). Si le transfert d'archives de la SPP aux AN permet de « *nourrir la mémoire individuelle et collective* » (Stratégie 2021-2025, p. 7), le fonds demeurera soumis à une procédure de demande de communication qui devra être validée ou non par la SPP.

❖ Intérêt du fonds de la Société Psychanalytique de Paris pour les Archives nationales

Nous avons vu qu'il est difficile d'établir une politique de collecte dans le cadre d'archives privées, mais cela ne signifie pas que les entrées ne sont pas étudiées et réfléchies. Un élément déterminant pour l'acceptation d'un fonds d'archives privées, au-delà de son intérêt historique, scientifique et patrimonial, est la complémentarité qu'il apporte vis-à-vis des autres fonds conservés aux AN, publics comme privés. Dans le cas du fonds de la SPP, sa conservation aux AN est particulièrement pertinente pour plusieurs raisons : l'envergure nationale et internationale de l'association avec ses différents groupes régionaux et ses liens avec l'API et la FEP, la complémentarité du fonds avec d'autres fonds des AN, notamment celui de l'Association psychanalytique de France (APF), et l'intérêt historique et scientifique du fonds vis-à-vis de l'histoire de la psychanalyse et des sociétés savantes.

Les AN conservent trois autres fonds complémentaires de celui de la SPP : les archives de Marie Bonaparte (Fonds Lucien Bonaparte et ses descendants, cotes 103 AP/40, 46 et 47), les archives de Françoise Dolto, ancienne membre de la SPP (752 AP/1-752 AP/184), et surtout le fonds de l'Association Psychanalytique de France (APF), née de la scission de 1953 (209 AS/1-209 AS/91). Il est particulièrement intéressant pour les chercheurs que ces fonds soient accessibles au sein de la même institution, car cela simplifie leurs recherches et leur accès aux documents. Lors de notre entretien avec Magali Lacousse, conservatrice en chef du pôle Associations-Entreprises-Presses du Département des archives privées des AN, celle-ci nous a confirmé qu'il était appréciable pour son département de constituer un pôle de ressources sur une thématique – ici la psychanalyse – bien qu'il ne s'agisse pas d'une politique de collecte active. À date, le département se concentre sur l'évaluation des propositions de dons et de dépôts qu'il reçoit. Comme l'a souligné Mme Lacousse, c'est en constituant un pôle de ressources sur la psychanalyse, et ainsi en mobilisant un réseau, qu'ils sont le plus à même d'« attirer » de nouveaux fonds d'archives sur cette thématique. Ce positionnement qui pourrait sembler passif est en fait une stratégie au long cours.

3.1.2 Historique du fonds de la Société psychanalytique de Paris aux Archives nationales

L'entrée du fonds de la SPP aux AN s'est faite à l'initiative de la SPP : dans les années 1990, à la suite de la création de son Département Archives et Histoire, l'association cherche à mettre de l'ordre dans ses archives afin de les rendre accessibles aux chercheurs, sous l'impulsion d'Alain de Mijolla, alors responsable du département. La SPP contacte alors les AN afin d'obtenir leurs conseils pour le classement de leurs archives. Dans le fonds de la SPP aux AN, sous la cote AS/101(I)/60, nous trouvons une lettre de Gilbert Diatkine, alors Président de la SPP, adressée au Directeur des AN Jean Favier en 1994. Après lui avoir présenté sommairement l'association et ses archives, il formule sa demande : « *Nous aurions besoin de savoir comment conserver les documents les plus fragiles, quelle méthode employer aussi à l'avenir pour classer les documents et quel principe suivre pour les classer, quel système de gestion de nos documents pouvez-vous nous conseiller pour la saisie et la consultation ultérieure d'archives qui concernent la ve d'une association scientifique du type loi de 1901 pendant une période de près de 50 ans (1947-1994) ?* ».

À la suite dans le dossier, se trouve une lettre de Jean Favier à Gilbert Diatkine, évoquant une visite effectuée par un archiviste des AN, Monsieur Joly, à la SPP et mentionnant l'évocation du recrutement temporaire d'un archiviste « pour procéder à la mise en ordre de [leurs] archives ». On trouve ensuite un projet de contrat de dépôt révocable d'archives privées entre la SPP et le Ministère de la Culture et de la Francophonie. Le dépôt intègre effectivement les fonds des AN en avril 2000, dans la foulée du déménagement de la SPP dans de nouveaux locaux, devenant ainsi le premier fonds provenant d'une société psychanalytique conservé aux AN (Ber-Schiavetta, 2023). Entre temps, la SPP a abandonné son projet d'établir un Centre de Recherches sur l'Histoire de la Psychanalyse en France. À la suite de la démission d'Alain de Mijolla de la SPP en janvier 2000, la responsabilité des archives de la SPP a été confiée à la psychanalyste Alexandra Munier. Cette dernière a été chargée par le Président Jean Cornut de préparer le dépôt aux AN quelques mois plus tard, dépôt constitué des cartons d'archives conservés au grenier des anciens locaux de la SPP de la rue Saint-Jacques (Ber-Schiavetta, 2023).

En 2019, la SPP décide de transférer une deuxième partie de ses archives aux AN, et de transformer le dépôt en don. D'un point de vue juridique, le contrat de dépôt doit être résilié et une lettre de don doit être établie par la SPP. Cette lettre est actuellement en cours de rédaction par la SPP et devrait être finalisée avant la fin de l'année 2026, en même temps que le contrat de dépôt sera résilié. Entre 2019 et 2022, plusieurs visites de conseil et d'évaluation ont été effectuées par les archivistes du Département des archives privées des AN, dont Magali Lacousse en 2022. Mme Lacousse nous a expliqué que ces visites, appelées en interne des « aller-voir », sont systématiques lorsque le département reçoit une proposition de transfert d'archives. Elle permet aux archivistes d'évaluer l'état matériel et sanitaire des documents, leur conditionnement et leur environnement de conservation, ainsi que leur intérêt historique. Elles leur permettent également de conseiller les

éventuels futurs donateurs ou déposants sur le récolement à effectuer pour permettre l'entrée du fonds aux AN, qui refusent tout fonds non classé ou récolé.

Le fonds en dépôt aux AN a fait l'objet de plusieurs demandes de communication, témoignant de l'intérêt du public pour ce type de fonds. Mme Lacousse nous a partagé les statistiques relatives aux demandes de communication du fonds depuis 2020 : 47 cotes ont été demandées en 2023, et 2 cotes en 2025. Si les demandes ne sont pas très fréquentes, le volume de cotes demandées en 2023 révèle probablement une étude approfondie du sujet. Ces communications sont également à prendre en compte dans notre réflexion sur les modalités de classement du supplément qui sera prochainement transféré aux AN. Si nous choissions de fusionner les deux parties du fonds, une table de concordance devrait être établie, rendant la compréhension et de communication d'autant plus complexe pour les lecteurs.

Il est intéressant de noter que des documents relatifs au transfert des archives de la SPP aux AN sont conservés à la fois dans le local archives de la rue Daviel et dans le fonds en dépôt aux AN, ce qui souligne l'intérêt important témoigné de la part de la SPP à la conservation de leurs archives. Les nombreux échanges entre les présidents successifs de la SPP et les AN, la durée de ces échanges (plus de 20 ans, de 1994 à 2026), les prises d'initiatives répétées de la SPP au sujet du transfert de ses archives et le soin apporté à leur conservation sont autant d'indicateurs de la prégnance de l'enjeu mémoriel au sein de l'association.

3.1.3 Analyse du traitement effectué

Dans le cadre de ce travail, nous avons pu consulter plusieurs cotes du fonds conservé aux AN et nous avons échangé avec Mme Lacousse qui a été responsable du classement du dépôt, avec Céline Parce et Tatiana Sagatni. Nous nous baserons pour cette analyse du traitement effectué sur le fonds en dépôt aux AN sur notre entretien avec Mme Lacousse, l'instrument de recherche du fonds disponible sur le site internet des AN et nos observations lors de la consultation de ce fonds.

❖ Analyse du classement opéré

Tout d'abord, lors de notre entretien, Magali Lacousse a souligné que la principale difficulté avec le classement du fonds de la SPP avait été la compréhension de son fonctionnement et du rôle de toutes ses instances de gouvernance et commissions. Le travail important fourni par les trois archivistes est restitué dans l'introduction de l'instrument de recherche. Cette introduction, bien que longue (23 pages), est absolument nécessaire pour la bonne compréhension du fonds de la part des lecteurs.

Par ailleurs, Mme Lacousse nous a expliqué que le plan de classement établi est relativement classique pour une association, organisé par famille d'activité de l'association : fondation, composition, administration, comptabilité, activités scientifiques, relations avec les sociétés psychanalytiques et les autres organismes, et les dossiers de presse. Le niveau de description est

très détaillé et relève presque d'une description à la pièce, car le contenu de chaque dossier est explicité, comme nous pouvons le voir dans l'exemple ci-dessous pour l'article AS/101(I)/60 (figure 12). Cet article est composé de plusieurs dossiers, chacun correspondant à une ligne de l'analyse ci-dessous. Chaque dossier de cet article comporte au maximum une dizaine de feuilles, ce qui permet cette description détaillée.

AS/101(I)/60

Département « Archives et Histoire »

Correspondance croisée (1987-1995).

Demandes de recherches et de consultation d'archives : correspondance croisée (1987-1994).

Préparation d'une discussion filmée : convocation, liste des invités, correspondance croisée, documentation sur l'histoire de la SPP de 1946 à 1947 (1988).

Dons de fonds d'archives privés 1 : correspondance croisée (1992-1995).

Projet d'acquisition d'un logiciel de gestion des archives : correspondance croisée (1994).

Projet de dépôt des archives de la SPP aux Archives nationales : correspondance croisée (1994).

(1987-1995)

Figure 12 : capture d'écran de l'instrument de recherche du fonds de la SPP aux AN (AS/101).

❖ Analyse du reconditionnement et de ses conséquences sur la lecture des documents

Lors de notre consultation des documents aux AN, nous avons pu observer le reconditionnement effectué par les archivistes, qui vise à la fois à assurer une conservation plus pérenne des documents avec des chemises en papier neutre et des cartons de conservation longue, et à matérialiser le plan de classement en reportant les analyses archivistiques sur les chemises (voir figure 13 ci-dessous). Si cette pratique, très courante dans les services d'archives, permet de guider au mieux les lecteurs entre l'instrument de recherche et les documents, elle présente le désavantage de perdre l'information du conditionnement originel des documents, tels qu'ils étaient conservés au sein du service producteur.

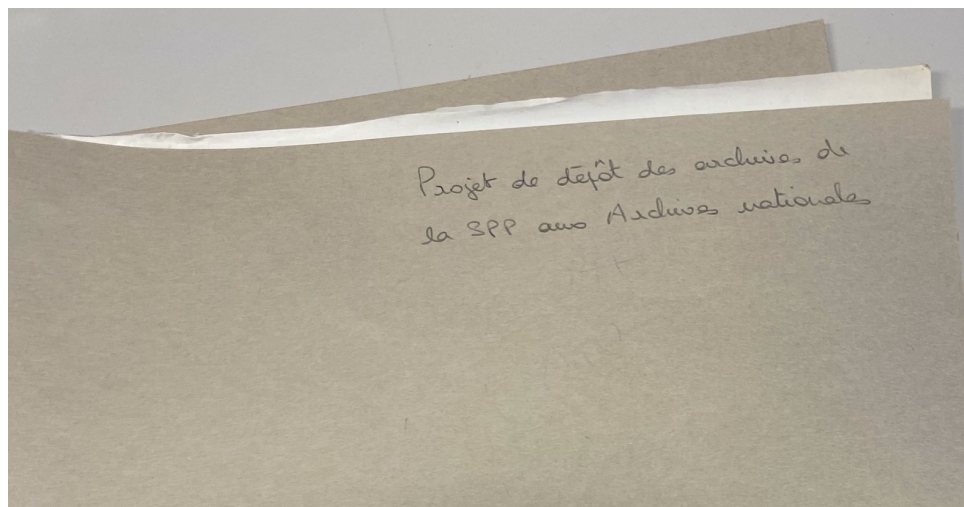


Figure 13 : report de l'analyse archivistique sur la chemise d'un dossier de l'article AS/101(I)/60.
Il est écrit : « Projet de dépôt des archives de la SPP aux Archives nationales ».

Dans le cas de l'exemple pris ici, il est presque certain que l'analyse indiquée a été ajoutée par les archivistes. Dans d'autres cas, par exemple le dossier « Projet d'acquisition d'un logiciel de gestion des archives » (AS/101(I)/60), nous pouvons nous demander ce qui relève de l'archiviste et ce qui relève du classement originel du producteur. La problématique est ici de conserver les informations inscrites sur les pochettes de classement des producteurs : à ce sujet, Yann Potin nous a suggéré de conserver les pochettes originelles dans les chemises de conservation, comme un document à part entière du dossier. Ainsi serait-il plus clair pour le lecteur d'identifier à la fois le travail de l'archiviste et le classement originel du producteur. Nous verrons qu'une problématique similaire se pose pour les archives de la rue Daviel.

3.2 Récolement du fonds au siège de la Société psychanalytique de Paris et comparaison avec le fonds aux Archives nationales

3.2.1 Méthodologie et choix effectués : un récolement dans les traces des membres de la Société psychanalytique de Paris

Notre travail à la SPP s'est concentré sur le récolement du fonds d'archives conservé au siège de la SPP, rue Daviel. Nous avons commencé par un entretien en octobre 2025 avec Emmanuelle Chervet la présidente de l'association, Anne Ber-Schiavetta membre du Département Archives et Histoire de la SPP, et Yann Potin leur correspondant aux Archives nationales. Mesdames Chervet et Ber-Schiavetta ont alors partagé certaines de leurs attentes vis-à-vis de notre travail à venir : en vue de l'exposition pour le centenaire de la Société psychanalytique de Paris à la mairie du 13^e arrondissement prévue à l'automne 2026, elles souhaitent que nous identifions des documents « importants » relatifs à l'histoire de la SPP. Les événements mentionnés spécifiquement sont la fusion de l'IP et de la SPP en 1986 et la fondation de la Fédération européenne de psychanalyse (FEP) entre 1964 et 1967.

Nous avons ensuite accédé au local, fermé à clé, où sont conservées les archives. Ce local avoisine la Bibliothèque Sigmund Freud (BSF) mais n'est accessible qu'aux personnes en possession de la clé, conservée par la secrétaire de direction Aline Gracias. Le local, situé au sous-sol de la SPP, est sain et présente de bonnes conditions de conservation notamment grâce à un climatiseur réversible doté d'un thermostat propre au local, qui permet d'y réguler les fluctuations de température. Les archives sont conservées dans des boîtes bureautiques qui portent toutes une description plus ou moins succincte de leur contenu.

❖ Récolement effectué par les membres de la SPP

Selon les informations de Magali Lacousse, il y aurait un total de 150 boîtes dans le local de la rue Daviel qui visent à être transférées aux AN. 78 boîtes ont déjà été traitées par les membres du DAH, en particulier Anne Ber-Schiavetta. Lors d'un entretien avec cette dernière, elle nous a expliqué la qu'ils ont choisis les boîtes traitées au hasard, selon ce qui leur semblait « vieux » et donc « intéressant »³. Il est intéressant de noter que Mme Ber-Schiavetta, en plus d'être psychanalyste de la SPP, a également été historienne. Lorsque les membres du DAH trouvent des documents relatifs à un événement important de l'histoire de la SPP dans les archives, par exemple la scission de 1953 ou la fusion de l'IP et de la SPP en 1986, ils le « mettent en ordre », c'est-à-dire qu'ils l'extraient du dossier dans lequel ils l'ont trouvé pour l'intégrer dans un dossier dédié rassemblant tous les documents relatifs à l'événement. Environ deux boîtes ont été ainsi constituées et sont conservées dans un placard à part du reste des archives.

Après avoir pris connaissance des documents d'une boîte, ils décrivent le contenu sur la boîte, parfois aussi sur la chemise des dossiers, puis complètent ces notes dans un fichier Word (un par boîte) sur l'ordinateur de la BSF dédié à leur usage. Dans cette retranscription ils ajoutent quelques commentaires sur l'état des documents et leur intérêt. Par exemple, nous présentons dans le tableau ci-dessous des extraits des descriptions effectuées par les membres de la SPP des boîtes d'archives de la rue Daviel :

Retranscriptions de descriptions effectuées par les membres de la SPP	
Boîte 38 – Séances scientifiques SPP de 1957 à 1970	
○ Pochette bleue – divers – Neuro psychiatres ARIP – Psychologues – séances scientifiques ○ Documents du Syndicat des Psychologues Praticiens Diplômés – 1963-64 ○ Listes de neuropsychiatres conventionnés en 1966 ○ Programme ARIP – 1963-64	
Qq résumés datant de 1956	
Qq conférences intégrales – Très intéressantes sur le plan historique	
Boîte 39 –	
1953-1970 : Circulaires de séances administratives et scientifiques. Elles sont extrêmement bien rangées et organisées par années (de 53 à 70) – La boîte précédente apparaît comme un fourre-tout (avec doubles et autres...).	

³ Nous mettons entre guillemets les termes employés lors de l'entretien.

77-78-Archives et Histoire

[...]

2 boîtes consultées le 11 janvier 23 et reprises le 28/02/23 :

Où étaient [les boîtes] avant d'être visibles dans le local des Archives ? Comment se sont-elles trouvées là ?

I- « Centre historique des Archives Nationales »

- Il contient les courriers sur la remise du fonds en 2000 par Jean Cournut, les procédures d'accès etc ...
- le 4/12/2007 : Un courrier de J.M. Porte – Président SPP à D. Widlöcher, Président APF : il lui donne les coordonnées du Responsable des Archives privées aux Arch. Ntles. – (En 2015, l'APF a aussi transmis des archives)

[...]

II- « Département Archives SPP – AIHP »

Une chronologie des documents, à partir du contenu examiné :

A) Déc. 1997- Fév. 1999 :

- 3 Déc. 97 : A. de M. aux membres et élèves SPP : Urgence à travailler sur notre propre histoire ; organiser la mise en place d'un « département » ; travail de longue haleine ; réunion rue Vauquelin

[...]

- 25 Mai 1998 : A. de M. à A. Jeanneau et H. Troisier :

- Le département
- Conserver et ouvrir aux chercheurs
- Créer un Centre de recherches sur l'histoire de la psychanalyse en France
- Respect des dispositions légales et principes éthiques

[...]

- 28 Oct. 1998 : A de M. à Cl. Janin – Copie à J. Cournut : 5 pages, dactylographiées :

- Les finances
- L'AIHP et son destin. Lien à l'API ?
- Préfère la SPP à l'API ou l'université « *qui ne répugnerait pas à prendre ma suite* »
- « *Je ne suis absolument pas demandeur .. les distorsions que les médias font subir à notre histoire ; l'article de Mme. Roudinesco dans la Newsletter de l'API...* »
- Sortir des cartons ces feuilles qui dorment ; entreprendre des recherches ...
- Que faut-il ?
 - Stagiaire Archiviste
 - Bilan
 - Budget

« Je peux porter encore sans fatigue et sans honte le titre creux de Directeur ou Responsable d'un Département qui n'existe pas ... Suffisamment de gratifications narcissiques ... C'est à vous de réfléchir et de ne pas trop atermoyer ... Souhaite une réponse claire et un engagement moins frileux ».

[...]

L'objectif de cette observation n'est pas de juger le travail consciencieux et précis des membres de la SPP qui ne sont pas archivistes et n'ont jamais prétendu l'être, mais d'étudier ce que disent leurs descriptions de leur lecture des documents. Selon les dossiers et leur intérêt pour les membres, la description peut être faite à la pièce, par exemple dans le cas des boîtes 77 et 78 portant sur le DAH dont un extrait est retranscrit ci-dessus. La description est l'opportunité pour les membres de s'interroger sur les documents et leur provenance : « Où étaient [les boîtes] avant d'être visibles dans le local des Archives ? Comment se sont-elles trouvées là ? » (extrait de la description des

boîtes 77 et 78). Certains documents considérés comme particulièrement intéressants ont été numérisés grâce à un scanner à disposition dans les locaux, et conservés sur l'ordinateur dédié aux archives. Sur l'ordinateur, ces copies numériques sont classées par année du document, puis par thématique. L'intitulé du fichier, par exemple « 6 et 9 Juin-Marty/Lacan » ou « 1953-Brouillon statut manuscrit », donne une indication sur le contenu du fichier, mais l'information de la boîte d'origine du document numérisé n'a pas été conservée.

Selon Mme Ber-Schiavetta, ce travail de description et de découverte des archives de la SPP a été l'opportunité de découvrir son histoire ainsi que son fonctionnement à travers les différents changements de statuts, un aspect qui échappe habituellement aux membres actuels de la SPP qui n'ont pas vécu ces événements.

❖ Récolement effectué dans le cadre du dossier de traitement archivistique

Avant de commencer le récolement, nous nous sommes questionnée sur la meilleure approche à adopter pour le traitement de ces archives. En effet, l'ordre originel a été modifié par les différents déménagements qu'ont connu les boîtes, ainsi que par le traitement effectué par les membres de la SPP, en particulier lorsqu'ils ont extrait des documents de leur dossier d'origine pour constituer de nouveaux dossiers thématiques (ce qui représente toutefois un nombre minime de dossiers). À la suite de ce constat, nous avons choisi de commencer le récolement du fonds de la rue Daviel en reprenant les boîtes déjà décrites par les membres de la SPP, afin de pouvoir étudier le travail effectué et de ne pas défaire ce qui avait déjà été fait, dans un souci d'optimisation de notre temps. L'entretien effectué avec Anne Ber-Schiavetta nous a été d'une grande aide pour comprendre les inscriptions sur les boîtes déjà récolées, et ainsi pouvoir enrichir notre propre travail de récolement et de description. La fragmentation d'un volume parfois important d'informations, entre les descriptions sur les boîtes, sur les chemises des dossiers et dans les fichiers Word, ont rendu le récolement plus complexe, mais ont aussi aidé à notre compréhension des documents. Nous avons créé un nouveau fichier de récolement, sur Excel par préférence personnelle afin de nous permettre de plus facilement catégoriser et identifier les informations. Une colonne « Eliminations ? » nous permet ainsi d'identifier rapidement les boîtes où des éliminations semblent possibles, et la colonne « Observations » les boîtes contenant des documents qui correspondent à la description des « documents importants » recherchés par la SPP dans le cadre de l'organisation de l'exposition sur le centenaire. Le tableau de récolement établi est en annexe 14.

3.2.2 *Observations relevées au cours du récolement : différencier les étapes successives de mise en archives*

Lorsque nous avons débuté notre récolement, nous avons tout de suite été confrontée à une difficulté : différencier les inscriptions laissées par les services producteurs lors de la production et du rangement des documents de celles ajoutées par les membres de la SPP lors de leur récolement. Cette différenciation s'applique au niveau du conditionnement – sur les boîtes bureautiques – et parfois des dossiers contenus dans ces boîtes.

❖ Les boîtes

C'est à ce niveau que nous constatons le plus grand nombre d'informations ajoutées par les membres de la SPP aux indications préalablement indiquées par les producteurs. Des étiquettes autocollantes blanches ont souvent été apposées par-dessus les inscriptions des producteurs. Pour exemple les figures 14 et 15 ci-dessous.

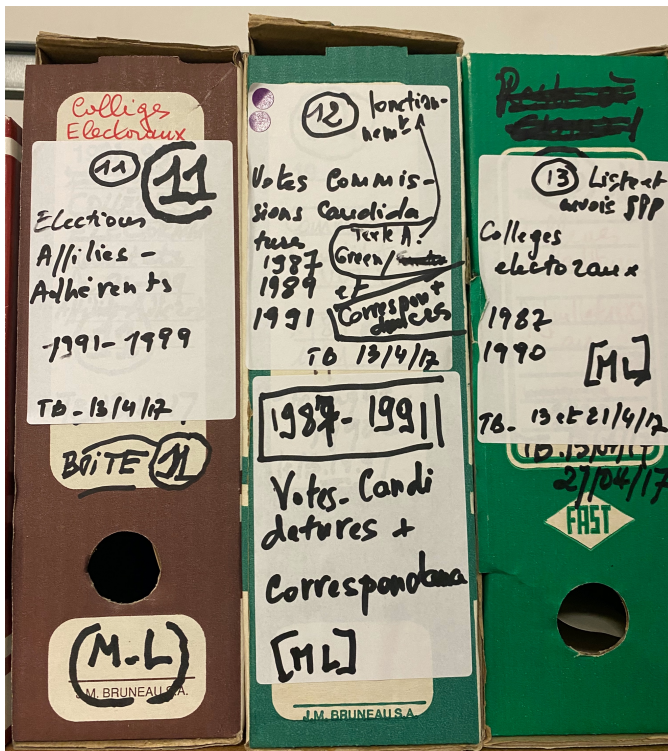


Figure 14 : photographie des boîtes 11, 12 et 13.

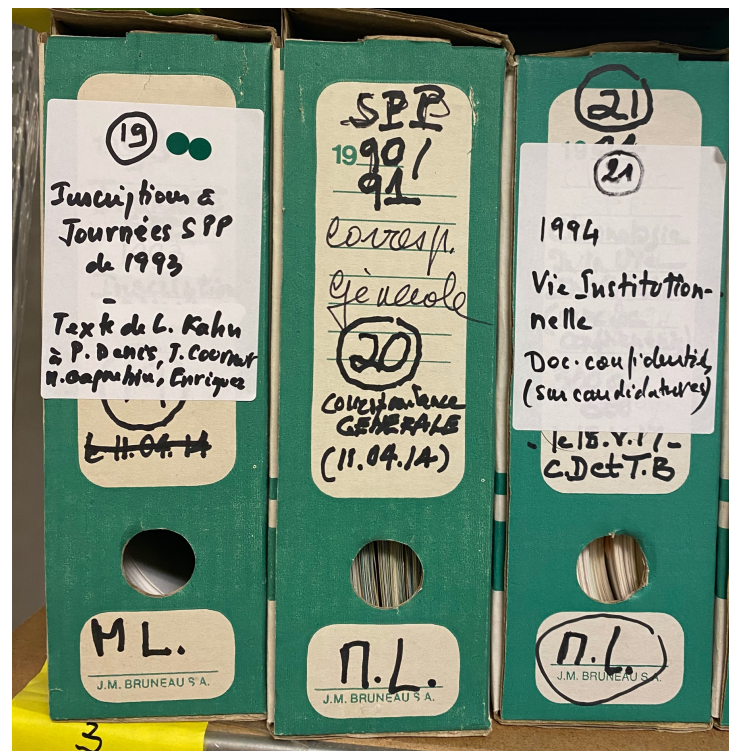


Figure 15 : photographie des boîtes 19, 20 et 21.

Sur la figure 14, sur la boîte 11 nous pouvons identifier à l'encre rouge la mention « Collèges électoraux » et le reste des inscriptions est recouvert par une étiquette ajoutée a posteriori. Sur l'étiquette est indiqué « Elections affiliés – adhérents. 1991-1999.TB – 18/4/17 ». « TB » correspond à Thierry Bokanowski, membre de la SPP et du DAH : ses initiales et la date associée signifient qu'il a effectué la description de cette boîte le 18 avril 2017. La mention « M.L. » en bas de la boîte correspond à Magali Lacousse et indique que la boîte a été vue par l'archiviste lors de sa visite à la SPP. Mme Lacousse nous a expliqué qu'elle n'a pas ouvert les boîtes mais a simplement lu les descriptions faites par les membres et les a encouragés à continuer ainsi. Lors de notre entretien avec Anne Ber-Schiavetta, elle nous a expliqué que pour la SPP cette mention des initiales de l'archiviste était une forme de validation : la boîte est conforme aux attentes des AN et pourra y être transférée.

Sur les boîtes 12 (figure 14) et 19 (figure 15), en plus de la description générale du contenu, des noms de personnes sont indiqués : « texte A. Green » (boîte 12) et « Lettre de L. Kahn à P. Denis, J. Cournut, [illisible], Enriquez » (boîte 19). Cette pratique de mentionner les noms de personnes

est récurrente dans le récolement des membres de la SPP et s'inscrit dans l'écriture d'une histoire de la psychanalyse autour de grandes figures. Comme le fait Elisabeth Roudinesco dans son *Histoire de la Psychanalyse en France*, la psychanalyse est souvent racontée comme portée par de grands personnages. Cette pratique se retranscrit à l'échelle de la SPP qui a ses propres figures légendaires : Marie Bonaparte, Sacha Nacht, Daniel Lagache, Jacques Lacan, mais aussi des personnages plus contemporains tels que René Diatkine, Serge Lebovici ou encore Jean Cournut. Une matérialisation de ce phénomène pourrait être perçue dans l'affichage dans le hall d'entrée de la SPP d'un tableau présentant tous les présidents et présidentes de l'association depuis sa fondation (voir annexe 5).

❖ Les dossiers : étude de cas

Nous proposons d'effectuer une étude de cas d'un dossier qui nous semble représentatif de l'intérêt porté par les membres de la SPP à leurs archives. Nous étudierons ici une boîte non-récolée, conservée dans le placard du local archives où plusieurs dossiers ont été rassemblés par Anne Ber-Schiavetta pour leur intérêt historique. L'étiquette de la boîte indique « 1955 → 1998. SPP. Statuts, RI [règlement intérieur], Pb [publication] de la revue, Nomination des titulaires, Calendrier d'activités, Correspondances. » (voir annexe 6).

Les dossiers contenus dans cette boîte semblent pour la plupart avoir été reconditionnés, selon l'aspect récent des chemises colorées par rapport aux documents qu'elles regroupent. Ces chemises portent toutes une courte description de ce qu'elles contiennent, inscrite au stylo sur leur couverture. Anne Ber-Schiavetta nous a indiqué qu'elle avait effectué ce travail de description et de reconditionnement dans le cadre de son récolement des archives. Elle nous a également précisé qu'elle avait regroupé certains documents au sein de dossiers, parce qu'ils traitaient d'un même sujet qui intéressait la SPP, mais elle n'a pas noté et ne se souvient plus de quelles boîtes provenaient les documents originellement. Ainsi l'ordre originel de ces dossiers est-il probablement perdu car l'incertitude sur leur provenance et leur mode de regroupement rend impossible l'identification de la fonction de laquelle ils découlent.

Les inscriptions n'ont pas pour but d'être une description archivistique mais plutôt une présentation de l'intérêt historique des documents contenus. Par exemple, une chemise rose est présentée de la manière suivante : « 15 juin 1981. Courrier aux membres SPP et IP. "Le processus de transformation du cadre statutaire est désormais en cours". 11 pages signées par Comité mixte + Tout membre... se prononce / participe / collègue par collègue, vote / a la possibilité de... » (annexe 7). Cette chemise comporte une lettre d'information de plusieurs pages adressée aux membres de la SPP et de l'IP le 15 juin 1981. Elle prend donc place dans le contexte de projet de fusion de la SPP et de l'IP, avant son vote effectif en 1986, ce qui explique son intérêt historique. La lettre a été reprise à certains endroits car des passages ont été réécrits et collés par-dessus : il s'agit donc d'un document de travail, probablement produit par une secrétaire avant de la photocopier et de l'envoyer aux membres des deux associations.

Mme Ber-Schiavetta a ajouté une indication sur la première et la dernière page de la lettre, au feutre violet (voir figures 16 et 17 ci-dessous). Sur la première page elle ajoute après la mention dans le texte d'une « feuille rose ci-jointe », « (fin du texte). A.B.S ». En signant ainsi de ses initiales elle nous permet de comprendre sa démarche qui consiste à guider le lecteur dans le document pour faciliter sa compréhension, et non d'en altérer l'intégrité. Sur la dernière page, en haut à droite elle écrit « ROSE ? A.B.S » : le document étant un document de travail appartenant à la secrétaire, il n'est effectivement pas encore imprimé sur le papier rose mentionné dans le texte de la lettre. Enfin, il apparaît que Mme Ber-Schiavetta a agrafé les pages de la lettre car l'agrafe semble récente, aucune trace de perforation antérieure n'est visible et l'inscription sur la dernière page se trouve sous l'agrafe, ce qui établit qu'elle a été écrite avant d'agrafer les documents ensemble.

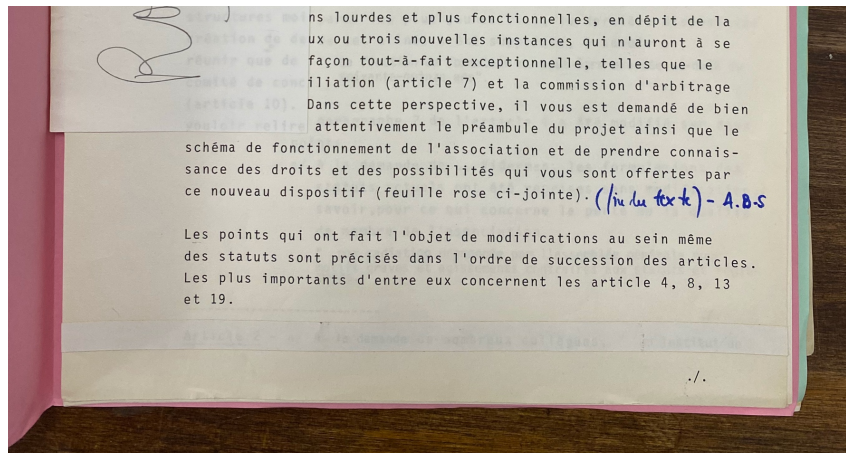


Figure 16 : indication ajoutée par Anne Ber-Schiavetta sur un document. La photographie complète est en annexe 8.

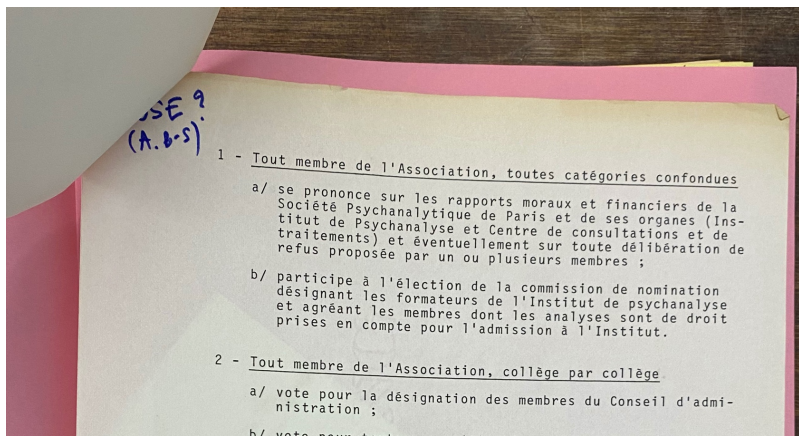


Figure 17 : indication ajoutée par Anne Ber-Schiavetta sur un document. La photographie complète est en annexe 8.

Si les annotations sur les chemises de documents sont relativement fréquentes parmi les boîtes récolées dans le fonds de la rue Daviel (exemples en annexe 9), les inscriptions à même les documents sont rares. Ces annotations nous facilitent la compréhension des documents puisqu'elles en résument une partie du contenu, souvent en citant les événements importants auxquels ils sont liés. Elles démontrent surtout ce qui est important pour les membres de la SPP quant à l'histoire de

leur association : les grands personnages qui ont marqué son histoire et les « affaires » qui ont été l'objet de débats, souvent retranscrits dans les comptes-rendus et procès-verbaux, ainsi que dans la correspondance. D'un point de vue archivistique nous pourrions estimer que ces remarques ajoutées biaisent la lecture des documents puisqu'elles se concentrent sur certains détails et ne décrivent pas de manière objective les documents, ni leur contexte de production. Mais si nous considérons qu'ils témoignent d'une deuxième étape de mise en archive des documents après la première effectuée par les services producteurs, il peut être intéressant de conserver ces chemises « retravaillées » par les membres de la SPP dans notre classement du fonds. D'autant plus que l'ordre originel ayant été perdu, ces annotations et l'activité de traitement de laquelle elles relèvent sont tout ce sur quoi nous pouvons baser la logique de notre classement.

3.2.3 Comparaison avec le fonds aux Archives nationales et complémentarité historique

Nous avons eu l'opportunité de consulter quelques cotes du fonds en dépôt aux AN afin de pouvoir les comparer avec les dossiers conservés rue Daviel. Nous avons pour cela consulté les articles relatifs à la programmation des manifestations (AS/101(I)/37, 1954-s.d.), au Conseil d'administration (AS/101(I)/21, 1963-1993) et au Département « Archives et Histoire » (AS/101(I)/60, 1987-1995). Ces articles nous ont permis d'appréhender trois typologies de dossiers différentes afin de les comparer avec celles conservées au siège de la SPP. Nous avons pu constater que la constitution documentaire des dossiers est tout à fait similaire aux AN comme à la SPP, ce qui nous permet de déduire qu'ils proviennent des mêmes activités. Par exemple, pour les dossiers de conseil d'administration les typologies documentaires sont exactement les mêmes sur les deux lieux de conservation (photographies en annexe 10) :

- « convocations, ordres du jour, liste des participants, pouvoirs, dépouillements, textes d'interventions, correspondance croisée, notes de travail, procès-verbaux » aux AN (Archives nationales, 2002)
- « comptes-rendus, convocations, listes, bulletins de candidature, bulletins de vote, notes d'information » à la rue Daviel (extrait de notre récolement, boîte 18, annexe 14).

Ce constat confirmerait l'hypothèse selon laquelle le fonds aurait été séparé au moment du dépôt de manière arbitraire, sans suivre de logique particulière à l'exception de la localisation des boîtes, les boîtes conservées au grenier ayant été désignées pour être transférées aux AN en 2000. Il n'y a pas non plus de séparation chronologique des documents, puisque le fonds des AN et celui de la rue Daviel couvrent la même période : les dates extrêmes sont 1950-1997 pour les AN et 1950-2016 pour la rue Daviel.

Seul le fonds de l'Institut de Psychanalyse (AS/101(II)) semble presque complet selon l'instrument de recherche des AN : « *En ce qui concerne l'IP comme association autonome, le fonds 101 AS II est complet puisque ses archives s'étendent sur une période allant de sa création, en 1953, à sa dissolution en 1986.* » (p. 22). Cela est cohérent avec le fait que nous n'ayons trouvé que 14 boîtes relatives à l'IP, sur les 78 récolées dans le local de la rue Daviel. Toutefois, ces boîtes seront un ajout intéressant au fonds de l'IP déjà conservé aux AN puisqu'elles concernent notamment la

Commission de l'enseignement, instance importante de l'IP et au cœur des débats sur la formation des psychanalystes qui ont agité la SPP et le monde psychanalytique durant la deuxième moitié du XX^e siècle.

Plus qu'un complément de fonds, les archives de la rue Daviel, par leur volume, seraient un accroissement important du fonds aux AN. En effet, le fonds de la SPP (AS/101(I)) représente aujourd'hui 7,7 m.l., tandis qu'on estime à environ 20 m.l. les archives conservées rue Daviel. Aux AN, le fonds de l'IP (AS/101(II)) est pour sa part beaucoup plus conséquent avec 193 articles, là où le fonds de la SPP n'en compte aujourd'hui que 95. Par souci de représentativité historique, il est donc nécessaire que les archives de la rue Daviel soient transférées aux AN, car l'état actuel du fonds pourrait biaiser la perspective des lecteurs sur l'importance de la SPP vis-à-vis de l'IP. Cette dissymétrie peut également s'expliquer par le fait qu'entre 1953 et 1986 l'IP a eu une production documentaire plus importante que la SPP étant donné que c'est l'Institut qui était en charge de la formation et que la SPP n'avait conservé que ses activités scientifiques. L'entrée d'archives plus récentes, allant jusqu'aux années 2010, permettra une meilleure compréhension de l'activité de la SPP après sa fusion avec l'IP.

L'instrument de recherche du fonds de la SPP aux AN, dans la partie « Contenu du fonds » présente les lacunes du fonds en dépôt. Cette analyse nous est très utile pour évaluer la complémentarité historique du fonds de la rue Daviel. Parmi les lacunes présentées, on trouve les numéros de la *Revue Française de Psychanalyse*, les documents relatifs à la vie comptable de l'association et des manques parmi les dossiers d'organisation de colloques et d'autres manifestations scientifiques (Archives nationales, 2002). Ces typologies de dossiers sont justement en grand nombre dans le local archives de la rue Daviel, même si toutes les boîtes n'ont pas encore été récolées. Nous avons pu observer la présence de plusieurs dizaines de boîtes relatives à l'organisation d'événements scientifiques (colloques, congrès, rencontres), ainsi que près d'une vingtaine de boîtes de documents comptables (balances, journaux, bilans, paie). Comme nous l'avons déjà évoqué dans la partie 1.2.6., ces archives comptables peuvent être intéressantes d'un point de vue historique et il est recommandé de les conserver (Le Goff, 2001).

Alors, quelle place donner à ce complément de fonds d'un volume important au sein du classement des Archives nationales ? Nous nous appuyons sur les éléments exposés précédemment pour proposer une solution de classement à la fois cohérente avec le classement déjà effectué par les AN, la nature du fonds entrant et sa compréhension par les lecteurs.

3.3 Proposition de classement : comment traiter l'entrée d'un complément de fonds ?

3.3.1 Problématiques soulevées par le classement d'un complément de fonds

Pour élaborer une proposition de classement pour le fonds d'archives conservé au siège de la SPP, nous avons été confrontée à plusieurs problématiques archivistiques propres au classement d'un

complément de fonds. En effet, l'entrée de cette deuxième partie du fonds aux AN pourrait porter atteinte aux principes de respect des fonds et d'ordre originel qui sont centraux en archivistique, mais aussi bouleverser le plan de classement ainsi que la cotation.

❖ Le respect des fonds et de l'ordre originel

Selon la définition de fonds, qui est « *l'ensemble des documents de toute nature, constitué de façon organique par un producteur dans l'exercice de ses activités et en fonction de ses attributions* » (AAF, 2020, p. 137), les archives de la rue Daviel et celles en dépôt appartiennent bel et bien au même fonds. Le principe de respect des fonds impose que l'intégrité du fonds soit respectée et qu'il ne soit pas disséminé ou séparé. L'ordre originel veut que « *le classement interne mis en œuvre par le producteur [soit] préservé* » (*ibid.*, p. 139). Or, comme nous l'avons démontré, ces deux principes ont pu être malmenés par l'histoire des archives de la SPP. Une séparation de 26 ans et la différence de traitement opérée sur les archives sur cette période peut poser problème dans la réintégration du fonds. En effet, les archives en dépôt aux AN ont été classées et reconditionnées, tandis que les archives conservées par la SPP ont été traitées et parfois modifiées par les membres de l'association.

Les deux parties du fonds ont ainsi évolué de manière différente, ce qui a pu gommer certaines de leurs similarités qui aident au classement d'un fonds. Par exemple, les informations inscrites par les services producteurs sur les boîtes bureautiques et les chemises ont été perdues pour le dépôt aux AN, et en partie pour les archives de la rue Daviel. Si le contenu des documents demeure intact ou presque, les indices qui aident les archivistes dans le traitement sont moins nombreux et parfois trompeurs, comme nous avons pu le décrire dans la partie 3.2.2. En effet, les boîtes de conditionnement et les chemises font également partie des archives puisqu'elles transmettent la provenance des documents et leur histoire. S'il est parfaitement habituel de se servir de ces informations pour élaborer le classement puis de changer les boîtes en vue d'un reconditionnement plus pérenne des documents, cette pratique pose ici le problème du rapprochement des deux parties du fonds, rendu plus difficile avec la disparition partielle de ces informations originelles aux AN comme à la SPP.

La question du respect des fonds se pose également pour les archives de l'Institut de psychanalyse datant d'avant sa fusion avec la SPP. À la suite de la fusion, elles ont intégré le fonds de la SPP, pourtant selon Marcel Duchein dans son article « Le "respect des fonds" en archivistique » (1977), elles doivent être considérées comme un fonds à part pour toute la période où l'IP fut une association autonome de la SPP, car le fonds a conservé son « identité » et son « individualité » (*ibid.*, p. 84) même après la fusion. C'est la raison pour laquelle les archivistes des AN ont fait le choix de créer le fonds AS/101(II) pour l'IP, distinct du fonds AS/101(I) de la SPP. Mais que faire des archives de l'IP produites après la fusion ? Les intégrer au plan de classement du fonds de la SPP au risque de perdre les lecteurs ? Nous répondrons à ces questions dans la partie 3.3.2.

❖ Le fonds de la SPP est-il clos ou ouvert ?

En préparant le classement, il est nécessaire de se demander si le fonds de la SPP doit être considéré comme clos ou ouvert. Dans l'instrument de recherche du fonds en dépôt aux AN, il est indiqué que le fonds est ouvert, puisqu'il devait déjà recevoir le transfert d'archives dont il est question aujourd'hui. Cette information est importante à prendre en compte dans l'élaboration du plan de classement car elle suppose que les instances de l'association peuvent continuer à évoluer comme elles l'ont déjà fait, et le plan doit être suffisamment « flexible » pour pouvoir s'adapter aux éventuelles mutations futures. C'est probablement la raison pour laquelle le classement actuel du fonds AS/101(I) correspondant à la SPP intègre le collège administratif, un des organes de gouvernance de l'association au cours de la période 1970-1986, avec l'assemblée générale. Bien qu'il s'agisse de deux instances différentes et successives, ce classement permet de les regrouper au sein de la fonction de représentation des membres et de décision qu'est celle de l'assemblée générale dans une association. La SPP n'a pas encore décidé si elle continuerait le transfert d'archives vers les AN à l'avenir. Toutefois, par précaution nous pouvons considérer que le fonds demeurera ouvert. Nous devons donc prendre cet élément en compte dans le classement du fonds de la rue Daviel.

❖ Enjeux du classement et de la cotation dans le cas d'une fusion des deux fonds

Si nous considérons les archives de la rue Daviel comme un complément du fonds déjà conservé aux AN, il pourrait paraître logique de vouloir les réintégrer totalement en fusionnant les deux parties de fonds. Toutefois, une fusion de fonds soulève plusieurs problématiques, notamment relatives au classement et à la cotation en particulier dans ce cas où le fonds entrant est près de trois fois plus volumineux que le fonds déjà conservé (7,7 m.l. d'archives de la SPP aux AN, environ 20 m.l. dans le local de la rue Daviel).

Pour ce qui est du plan de classement, il devrait être modifié afin d'intégrer les nouvelles typologies de dossiers présentes dans le fonds de la rue Daviel. Par exemple, les archives du service comptabilité ne représentent que deux articles aux AN contre une quinzaine de boîtes au siège de la SPP, dont des grands livres et journaux comptables, actuellement absents du fonds des AN.

Pour ce qui est de la cotation, une fusion physique des fonds supposerait un important travail de re-cotation des articles pour retranscrire matériellement le nouveau plan de classement, ainsi que la mise en place d'une table de concordance pour guider les lecteurs entre les anciennes cotes et les nouvelles. Cette table serait nécessaire étant donné que le fonds a déjà été communiqué à des lecteurs, qui pourraient vouloir revenir et se reporter aux cotes qu'ils avaient déjà demandées. Sur le volume total de ce fonds qui sera de près de 50 m.l. après l'entrée du don (30 m.l. déjà conservés aux AN et 20 m.l. à la rue Daviel), ce travail de reconditionnement et de re-cotation représenterait un surplus de travail très important. De plus, lors de notre échange avec Magali Lacousse, elle nous a indiqué qu'une fusion du fonds entraînant une re-cotation ne serait jamais acceptée par les AN, justement du fait du travail trop conséquent que cela représenterait pour des archivistes déjà très

occupés. Ces réflexions nous permettront d'argumenter en faveur d'une proposition de classement que nous allons présenter dans la prochaine partie.

3.3.2 Proposition d'un plan de classement sur le modèle de celui du dépôt des Archives nationales

Dans le cadre de la formulation de cette proposition de classement, nous avons effectué des recherches sur les modes de classement d'archives associatives comparables à celles de la SPP. Nous avons notamment comparé le classement effectué par les archivistes des AN sur le dépôt de la SPP au classement des archives de l'Association Psychanalytique de France, également aux AN, ainsi qu'aux archives de la British Psychoanalytical Society. Nous avons également consulté les plans de classement de fonds d'autres associations d'envergure nationale conservés aux AN, par exemple la Société nationale des Antiquaire de France (36AS). Il est ressorti de ces comparaisons que les fonds d'association sont classés de manière similaire et qu'il serait donc pertinent, afin de ne pas perdre les lecteurs, de suivre ce même modèle de classement.

Nous proposons donc de classer les archives de la rue Daviel selon le plan de classement déjà établi par les archivistes des AN pour le fonds en dépôt, en l'adaptant pour intégrer les nouvelles typologies documentaires relevées lors du récolement. Ce dernier n'étant pas encore terminé, notre proposition de plan de classement ne se veut donc pas exhaustive et sera amenée à évoluer. Nous avons choisi cette option pour conserver une cohérence avec le classement actuel des AN et faciliter la recherche dans le fonds. Les deux fonds étant bien complémentaires, cette solution n'amènerait que des changements mineurs au plan de classement actuel, essentiellement des ajouts de niveaux de description et de fonctions. Par exemple, pour la partie Comptabilité, nous pourrions ajouter un niveau « Grands livres et journaux » et classer les dossiers par année d'exercice.

Etant donné qu'il n'est pas question de fusionner matériellement les fonds et de re-coter les articles déjà cotés aux AN pour les raisons explicitées plus haut, nous proposons d'envisager une fusion « virtuelle » qui ne serait effective que dans l'affichage du plan de classement sur le site internet et dans l'instrument de recherche, mais pas dans la cotation. Les archives entrantes correspondant au fonds de la SPP seraient cotées à la suite du dernier article actuel qui est AS/101(I)/95 pour la SPP et AS/101(II)/193 pour l'IP. Les cotes ne seraient donc pas continues pour un même niveau de description, par exemple les cotes relatives aux archives de l'administration seraient affichées de la manière suivante : « AS/101(I)/12-AS/101(I)/33 ; AS/101(I)/102-AS/101(I)/110 » (voir figure 18 ci-dessous). Nous considérons que cette non-continuité des cotes ne devrait pas déranger la recherche des lecteurs, car la cote n'intervient pour eux qu'au moment de la commande des documents en salle de lecture – jusque-là ils se concentrent généralement sur la description faite des articles et aux différents niveaux de description. Ainsi les lecteurs pourraient-ils naviguer dans le plan de classement sans se rendre compte de la séparation antérieure des fonds.

AS/101(I)/12-AS/101(I)/33 ; AS/101(I)/102-AS/101(I)/110	
ADMINISTRATION	(1952-s.d.)
AS/101(I)/12-AS/101(I)/20 ; AS/101(I)/102-AS/101(I)/107	
Assemblée générale	(1952-s.d.)
AS/101(I)/12	
Assemblées générales ordinaires	

Figure 18 : Simulation (en rouge) de l'affichage des cotes des archives provenant de la rue Daviel dans le répertoire des AN.

Cette solution d'une fusion « virtuelle » du fonds par le biais du plan de classement représenterait toutefois un travail important de reprise de l'instrument de recherche existant, ainsi que de sa version encodée sur le site internet. Elle amènera aussi quelques incohérences de lecture, en particulier pour les articles dont les dossiers ont été classés par ordre alphabétique ou chronologique. Par exemple, la correspondance du bureau (AS/101(I)/24-28) a été classée par ordre alphabétique des expéditeurs ou par ordre chronologique selon les articles. À date, nous avons identifié une boîte de correspondance du bureau dans le local de la rue Daviel : celle-ci se positionnera nécessairement à la suite, sans pouvoir l'intégrer à la cohérence de classement voulue par l'archiviste ayant initialement élaboré le plan de classement. Même si cette solution n'est pas parfaite, elle présente toutefois l'avantage de regrouper visuellement dans l'instrument de recherche les typologies de dossiers similaires, à défaut de pouvoir véritablement fusionner le fonds.

Il est aussi possible d'envisager une autre solution, moins facile d'utilisation pour les lecteurs mais plus rapide à mettre en place pour les archivistes : la création d'un deuxième plan de classement, sur le même modèle que celui du dépôt de la SPP aux AN, positionné à la suite de celui-ci dans l'instrument de recherche. Toutefois cette solution rallongerait d'autant plus un instrument de recherche déjà conséquent avec plus de 100 pages et poserait des difficultés de lecture, le chercheur devant remonter et descendre des dizaines de pages pour identifier tous les articles relatifs à un même sujet.

Quelle que soit la solution de classement adoptée, il sera nécessaire d'ajouter certains niveaux de description au plan de classement déjà existant, élaboré par les AN pour le dépôt. Ces ajouts concerneront notamment – selon l'état actuel du récolement et de nos observations sur les boîtes qui n'ont pas encore été récolées – l'administration (ajout d'un niveau « Secrétariat »), la comptabilité (« Grands livres et journaux »), la Commission de l'enseignement de l'IP (« Chronos »). Nous avons détaillé la répartition des boîtes actuellement récolées dans le plan de classement repris des Archives nationales en annexes 12 et 13. Ce plan sera bien sûr amené à

évoluer avec le récolement de nouvelles boîtes qui pourront constituer de nouveaux ensembles et d'éventuels nouveaux niveaux de description.

Une particularité du fonds de la SPP à prendre en compte dans notre classement est la dissolution de l'IP et son rattachement au conseil d'administration de la SPP après la fusion de 1986. L'IP devient alors, d'un point de vue archivistique, un sous-fonds de la SPP, et ses archives produites après 1986 devraient entrer dans le fonds AS/101(I) et non AS/101(II). Parmi les boîtes relatives à l'IP que nous avons récolées à date, seulement trois boîtes comportent une date extrême dépassant 1986, tout en couvrant aussi une partie de la période antérieure à cette date. Par souci de cohérence globale du fonds, il nous semble plus pertinent de laisser ces boîtes dans le fonds AS/101(II) de l'IP plutôt que de créer un sous-fonds dans le fonds AS/101(I) pour seulement trois boîtes, qui seraient alors séparées de leur contexte de production. Si le volume d'archives produites après 1986 était beaucoup plus important, nous pourrions alors envisager de créer un sous-fonds pour l'IP post-fusion.

Par ailleurs, au cours du récolement nous avons identifié certaines éliminations possibles, notamment de nombreux doubles mais aussi des factures qu'il n'est pas nécessaire de conserver au-delà de 10 ans, ou encore des relevés bancaires datant des années 1990. Nous pouvons aussi questionner l'intérêt historique de transférer aux Archives nationales certains dossiers de personnel dont la durée d'utilité administrative est passée : ces archives contiennent des informations relatives à la vie privée et l'intérêt historique des documents ne justifie pas nécessairement leur conservation, notamment dans le cas de contrats courts. Ces potentielles éliminations devront être validées par la SPP. Enfin, afin d'être en conformité avec le règlement général sur la protection des données, des éliminations devront viser des documents tels que des curriculum vitae conservés plus longtemps que nécessaire aux besoins de l'association.

3.3.3 Importance de l'élaboration d'un instrument de recherche adapté à l'historique particulier du fonds de la SPP

Dans le cadre d'un classement de complément de fonds qui pose plusieurs problématiques archivistiques que nous avons déjà présentées, il est nécessaire d'apporter un soin particulier à l'explication du mode de classement et de l'historique de conservation du fonds afin de permettre une bonne compréhension du lecteur (Duchemin, 1977). Étant donné que nous recommandons l'existence d'un seul instrument de recherche pour le fonds de la SPP, il sera nécessaire de reprendre l'instrument existant pour le dépôt de la SPP aux AN et de le mettre à jour avec les informations relatives à l'entrée de la deuxième partie des archives, ainsi que la transformation du dépôt en don.

L'instrument de recherche actuel est très complet et très utile pour comprendre le fonctionnement de la SPP. Toutefois, la longueur de son introduction (23 pages) et le détail de son répertoire (85 pages) peuvent en complexifier la lecture, d'autant plus que nous devons y ajouter les éléments

relatifs aux 20 m.l. actuellement conservés rue Daviel. Nous devons également expliquer notre choix de classement, ainsi que l'historique de conservation et de traitement des archives dans l'introduction.

Afin de simplifier la lecture et la navigation des lecteurs dans l'instrument de recherche, nous proposons de ne conserver dans l'introduction que les parties « Historique de la SPP » et « Historique de l'IP », et de placer les autres parties détaillant le fonctionnement et les activités de la SPP et de l'IP en annexe. Cela permettrait de réduire l'introduction d'environ 14 pages et permettrait une meilleure visibilité des parties consacrées à la procédure de classement et à l'intérêt du fonds. Nous proposons que l'introduction se concentre sur l'historique du producteur et sur les aspects archivistiques du fonds (conservation, traitement, classement), tandis que les annexes permettent de guider le lecteur dans la compréhension de points spécifiques relatifs au fonctionnement, à l'administration et aux activités de la SPP et de l'IP.

Nous pourrions également envisager de reprendre le répertoire, notamment en supprimant le niveau de description au dossier et en remontant ces informations au niveau de l'article. Par exemple, l'article AS/101(I)/29 est composé de quatre dossiers dont le contenu est détaillé (exemple de la description du dossier 1 ci-dessous, figure 19). Si ces descriptions sont très utiles pour comprendre le contenu des articles, elles peuvent également présenter le risque de perdre le lecteur dans un grand volume d'informations. Aussi, la reprise du répertoire permettrait d'homogénéiser les niveaux de description avec les descriptions des articles entrants, ce qui favoriserait également la compréhension des lecteurs. Toutefois, ce projet représentant un travail important et visant à modifier le travail des archivistes des AN, il devra être discuté avec la responsable des archives associatives au Département des archives privées, Magali Lacousse.

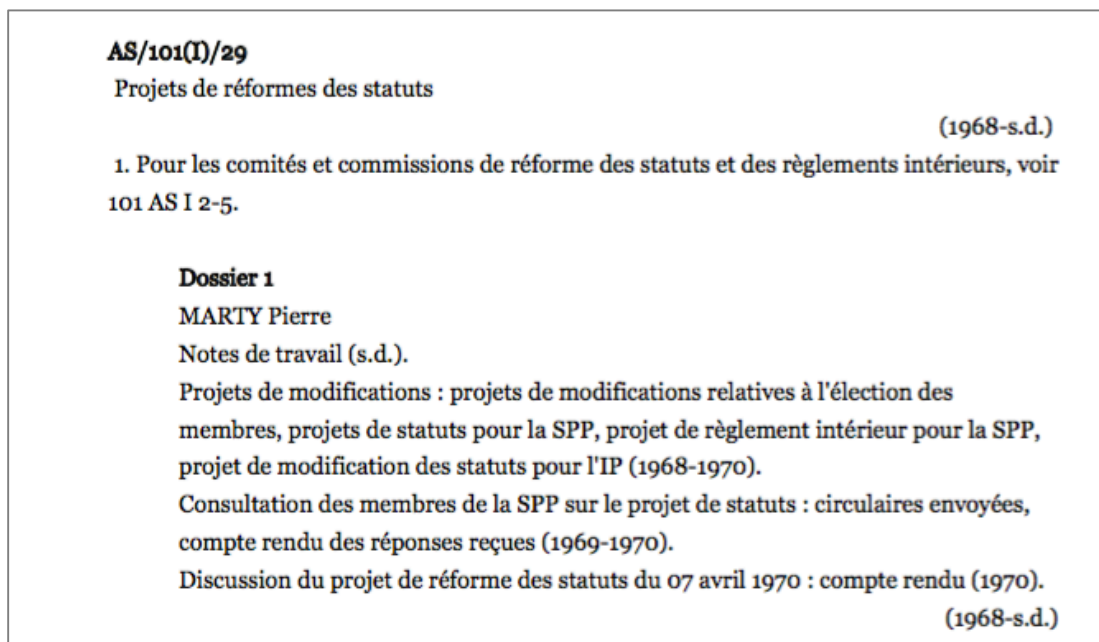


Figure 19 : Capture d'écran du répertoire des Archives nationales pour la cote AS/101(I)/29, dossier 1.

3.4 **Projet de valorisation : propositions pour l'exposition du centenaire de la Société psychanalytique de Paris**

Lors de notre rencontre avec la présidente de la SPP Emmanuelle Chervet en octobre 2025, elle a évoqué l'organisation d'une exposition sur le centenaire de l'association à l'automne 2026 à la mairie du 13^e arrondissement de Paris. Cette exposition sera le point d'orgue d'un an d'événements organisés par la SPP pour célébrer son centenaire. En effet, depuis l'inauguration de l'avenue Marie Bonaparte dans le 16^e arrondissement le 4 novembre 2025, l'association a prévu 7 événements à Paris dont des projections de films et des soirées-débats autour de Freud et des fondateurs de la SPP (SPP, 2026). D'autres événements sont également organisés par les groupes régionaux, à Toulouse et à Bordeaux notamment. Si ces événements sont ouverts au public, les « samedis du centenaire » sont eux réservés aux membres de la SPP et à ses élèves en formation. À une fréquence d'un samedi par mois, ces journées proposent des conférences sur des thématiques plus précises de la psychanalyse, telle que « La fin du divan ? » organisée le samedi 21 mars 2026 (*ibid.*).

À date, nous disposons de peu d'éléments sur les modalités de l'exposition du centenaire à la mairie du 13^e arrondissement. La SPP dispose déjà d'une petite exposition affichée dans une de ses salles de réunion, la salle Marie Bonaparte (annexe 11). Celle-ci est composée d'affiches retraçant l'histoire de la psychanalyse et de la SPP en grandes étapes comme « La réception de Freud par le milieu médical » ou « La création de la SPP », ainsi que d'ouvrages écrits par Freud et de membres de la SPP et de photographies personnelles de Marie Bonaparte.

Pour l'exposition du centenaire, nous proposons de reprendre les affiches dans un format de kakémono pour en améliorer la lisibilité et attirer davantage le regard des visiteurs. Le contenu pourrait être augmenté de documents d'archives de la SPP numérisés, car les affiches actuelles ne comportent pas d'éléments de ce type, et nous pourrions créer de nouveaux panneaux sur d'autres étapes de l'histoire de la SPP. Un panneau pourrait notamment être créé au sujet de la fusion de l'IP et de la SPP, retraçant les différentes étapes de ce long projet. Nous disposons ici aussi de documents d'archives qu'il pourrait être intéressant de numériser et d'intégrer au visuel, par exemple des projets de statuts ou des comptes-rendus de conseil d'administration à ce sujet.

Afin de célébrer la vie scientifique de la SPP, nous proposons également de créer un panneau présentant les grands événements scientifiques de l'association comme le Congrès des psychanalystes de langue française ou encore les « mardis de Sainte-Anne ». Enfin, il pourrait être pertinent de proposer une infographie du nombre total de psychanalystes passés par la SPP, de professionnels formés et de leur répartition dans le monde. Ainsi l'exposition ne se concentrerait-elle pas seulement sur le passé de la SPP mais ouvrirait également sur son avenir en démontrant l'activité actuelle de l'association. Dans un contexte où la psychanalyse séduit moins les nouveaux professionnels de la santé mentale, cette exposition pourrait être l'occasion d'offrir un nouveau regard sur la discipline.

En parallèle de l'exposition à la mairie du 13^e arr., une exposition virtuelle pourrait également être mise à disposition sur le site internet de la SPP. L'association dispose déjà d'une page dédiée aux

événements du centenaire et cette exposition virtuelle pourrait reprendre les panneaux de l'exposition physique. Le public pouvant accéder à l'exposition ne serait alors pas circonscrit aux habitants de Paris et de ses environs, bien que la localisation à la mairie du 13^e arr. permette de toucher des publics non-avertis sur le sujet de la psychanalyse, qui verraient l'exposition en passant dans la mairie.

Une exposition virtuelle permettrait également de diffuser des extraits des entretiens filmés avec des membres de la SPP réalisés par Marianne Persine et actuellement disponibles sur le site internet. En proposant uniquement des extraits, nous pourrions dynamiser et diversifier le contenu de l'exposition, tout en partageant le vécu des membres qui ont participé à l'histoire de l'association. En effet, le format actuel des vidéos qui durent en moyenne une heure n'est pas adapté à une présentation en exposition. Toutefois, un lien permettrait aux visiteurs qui le souhaitent de visionner les vidéos en entier à partir de l'extrait.

Enfin, l'exposition du centenaire pourrait être l'occasion d'un appel à la participation des membres qui souhaiteraient prêter ou faire don de leurs archives. Le fonds de la SPP ne contenant pas ou très peu de photographies, nous pourrions nous tourner vers les membres pour en obtenir et ainsi illustrer les panneaux d'exposition. Une collecte de ce type avait déjà été tentée par le bureau de la SPP il y a quelques années selon Emmanuelle Chervet, mais le projet avait été freiné par la difficulté des personnes à se séparer de leurs archives. Si ce projet était mené par un archiviste extérieur à la SPP, cela permettrait peut-être aux personnes de faire don plus facilement de leurs archives car elles seraient remises à une personne neutre formée à leur conservation. Le transfert des archives collectées au sein du fonds de la SPP aux AN pourrait également être un argument pertinent pour les potentiels donateurs.

Au-delà de l'exposition du centenaire de la SPP, il serait intéressant de proposer des projets en lien avec d'autres disciplines que la psychanalyse. En effet, le fonds de la SPP n'est pas intéressant seulement dans une perspective d'étude de l'histoire de la psychanalyse. Il permet également d'approcher l'univers des sociétés savantes, notamment dans le Paris de la deuxième moitié du XX^e siècle où la psychanalyse était particulièrement influente. D'un point de vue sociologique, les rapports entre les membres de la SPP pourraient être étudiés, autour du discours interne de l'association notamment (Fansten, 2004). La forte hiérarchisation des rapports, les crises internes entraînant des changements de gouvernance ou encore l'évolution du profil sociologique des psychanalystes sont autant de possibilités de recherche.

Conclusion

À travers ce travail, nous avons souhaité présenter les particularités du traitement des archives de la SPP par ses membres, en lien avec l'histoire de l'association ainsi que l'historiographie de la psychanalyse. Nous avons cherché à prendre ces éléments en compte dans notre proposition de classement, de valorisation et d'adaptation de l'instrument de recherche du fonds. Produites essentiellement par les services administratifs – et donc les salariés – de l'association, les archives de la SPP sont rapidement reprises par les membres pour devenir des instruments de l'écriture de l'histoire de l'association, dans une historiographie conflictuelle de la psychanalyse. La mise en place d'un auto-archivage institutionnel dès les années 1980 illustre ce changement de statut des archives, passant d'outils de fonctionnement à arguments mémoriels.

Les archives sont transformées par cet usage mémoriel, comme nous avons pu le constater à travers la comparaison avec la partie du fonds en dépôt aux AN depuis 2000. Son transfert ayant été beaucoup plus rapide, les archives n'ont pas fait l'objet du même traitement que celles restées encore plus de vingt ans au sein de l'association, rue Daviel. Cette transformation mémorielle, qui consiste en des annotations sur les boîtes, les chemises et parfois les documents, ainsi que des extractions de documents, change la lecture des archives. Ces annotations nous indiquent « l'intérêt » des documents, nous guident dans la lecture mais aussi biaisent notre approche en la concentrant sur les grands événements et personnages de l'histoire de la SPP. Ainsi ces annotations parlent-elles autant du contenu des documents que de la lecture qu'en ont fait les membres de la SPP et de leur vision de l'histoire de leur association.

Au-delà d'un instrument de l'écriture de l'histoire et de l'enjeu mémoriel, le don des archives de la SPP aux AN pourrait être un outil de légitimation de la psychanalyse comme discipline thérapeutique. Le soin apporté à la conservation et au classement des archives, ainsi que leur conservation finale dans un service public d'archives d'envergure nationale permettent de présenter au public les preuves du bon fonctionnement de l'association et de l'accomplissement de sa mission de contrôle sur ses membres et donc sur l'exercice de la psychanalyse. Ce souci de légitimation et de reconnaissance de la psychanalyse a été au cœur des préoccupations de la SPP depuis sa création et persiste aujourd'hui dans un contexte où la psychanalyse attire moins de praticiens et de patients.

Avec le centenaire de la SPP en novembre 2026, l'intérêt historique du fonds en regard de l'histoire de la psychanalyse est particulièrement mis en lumière. Toutefois il peut également être intéressant d'approcher le fonds par le biais de l'histoire des sociétés savantes parisiennes de la deuxième moitié du XX^e siècle ou encore de la sociologie des organisations. Dans la continuité de ce travail de dossier de traitement archivistique, nous pourrions également proposer une réflexion sur les pratiques de l'écrit dans l'environnement institutionnel de la psychanalyse : par exemple l'influence de la discipline psychanalytique sur la gestion de la SPP et sa production documentaire.

Bibliographie

- Archives nationales (2002, 2003f). *Fonds de la Société psychanalytique de Paris (SPP) (1950-1995). Répertoire AS/101(I)/1 à AS/101(I)95 et AS/101(II)/1 à AS/101(II)/193*. Archives nationales.
- Archives nationales (2025). *Rapport annuel 2024*. Ministère de la Culture.
- Archives nationales (2020). *Stratégie 2021-2025*. Ministère de la Culture.
- Association de santé mentale du 13^e arrondissement (ASM 13) (2024). *Rapport d'activité 2023*. ASM 13.
- Association des archivistes français (AAF) (2020). *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste* (4^e éd.). AAF.
- Baldacci, J.-L. (2010). Le CCTP dit « Centre Jean-Favreau ». *Le Coq-Héron*, 2010/2 n° 201, p. 61-67.
- Basset, B. (2013). L'introuvable politique de santé mentale en France. *Actualité et dossier en santé publique*, n° 84, p. 43-45.
- Ber-Schiavetta, A. (2023). Ouvrons une boîte d'archives. *Topique*, 2023/2 n° 158, p.143-156.
- Bolzinger, A. (1971). P.C. Racamier. — Le psychanalyste sans divan. La psychanalyse et les institutions de soins psychiatriques, avec R. Diatkine, S. Lebovici, P. Paumelle ; Payot, Paris, coll. Science de l'Homme, 1970. *Bulletin de psychologie*, tome 24 n°293, p. 1070-1072.
- Caya, M. (2004). Autres lieux, autres mœurs : les archives associatives au Canada. *La Gazette des archives*, n°194, p. 191-200.
- Cottin-Marx, S. (2019). *Sociologie du monde associatif*, La Découverte.
- Degos, L. (2016). Le pouvoir des sociétés savantes. *Les Tribunes de la santé*, 2016/3 n° 52, p.21-27.
- Delaine, J. (2004). Un bilan national de la collecte des archives associatives par les services d'archives publics. *La Gazette des archives*, n°194, p. 177-187.
- Derrida, J. (1995). *Mal d'archive : une impression freudienne*. Galilée.
- Douglas, M. (2004). *Comment pensent les institutions*. La Découverte.
- Duchain, M. (1977). Le « respect des fonds » en archivistique : principes théoriques et problèmes pratiques. *La Gazette des archives*, n°97, p. 71-96.
- Eyraud, B. et al. (2011). Ce que l'histoire de la psychiatrie nous dit de la psychanalyse. *Revue du MAUSS*, 2011/1 n° 37, p. 103-120.
- Fansten, M. (2004). *La demande d'extraterritorialité de la psychanalyse française : fondements, problèmes, enjeux* [Thèse, Université Paris V - René Descartes]. HAL theses.
- Feller, L. & Margairaz, D. (2020). Procédures de mise en archive et dispositifs de construction du sens : le travail de l'historien face aux séries documentaires. In L. Feller & A. Gramain (Eds.), *L'évident et l'invisible* (p. 191-208). Éditions de la Sorbonne.

- Freud, S. (2013). *Leçons d'introduction à la psychanalyse*, Presses Universitaires de France.
- Gaboriaux, C. (2021). Introuvable mais foisonnante, l'histoire des associations en France. *Le Mouvement social*, 2021/2, n° 275, p. 3-11.
- Gasnault, F. (2004). Séance inaugurale. Archives et associations : une problématique foisonnante. Ouverture des travaux. *La Gazette des archives*, n°194, p. 9-14.
- Henaut, L. & Riffaut, H. (2019). 8. Être collègues et concurrents : l'interdépendance des professionnels indépendants. *Regards croisés sur l'économie*, 25(2), p. 93-102.
- Henckes, N. (2005). *Réformer la psychiatrie, organiser les pratiques de secteur. La construction de la psychiatrie de secteur dans "l'expérience du treizième arrondissement"* [Rapport de recherche] Centre de Recherche Médecine, Sciences, Société, Santé. hal-01163556.
- Hildesheimer, F. (1990). *Les archives privées. Le traitement des archives personnelles, familiales, associatives*. Editions Christian.
- Kreplak, Y. & Potin, Y. (2022). La vie sociale des dossiers. *Genèse*, 2022/1, n° 126, p. 5-10.
- Lacousse, M. (2004). Les archives d'associations au Centre historique des Archives nationales. *La Gazette des archives*, n°194, p. 156-176.
- Laplanche, J. & Pontalis J.-B. (1997). *Vocabulaire de la psychanalyse*. Quadrige / Presses Universitaires de France.
- Le Bras, A. (2023). Travail social, psychiatrie et alcoolisme dans les années 1950 au prisme des dossiers d'une consultation parisienne. *Astérion* [En ligne], 28 | 2023, mis en ligne le 01 octobre 2023, consulté le 20 janvier 2026. URL : <http://journals.openedition.org.ezproxy.universite-paris-saclay.fr/asterion/9538>.
- Le Goff A. (2001). *Les archives des associations, approche descriptive et conseils pratiques*. La Documentation française Archives de France.
- Mayer, A. (2020). *Introduction à Sigmund Freud*. La Découverte.
- Mijolla, A. de (1996). La scission de la Société psychanalytique de Paris en 1953, quelques notes pour un rappel historique. *Cliniques méditerranéennes*, n° 49-50, p. 9-30.
- Mijolla, A. de (1988). Quelques aperçus sur le rôle de la princesse Marie Bonaparte dans la création de la Société psychanalytique de Paris. *Revue française de psychanalyse*, vol. LII, n° 5, p. 1197-1214.
- Mijolla, A. de (2002). Société psychanalytique de Paris et Institut de psychanalyse de Paris. In A. de Mijolla (Ed.), *Dictionnaire international de la psychanalyse* (Tome II, p. 1596-1603). Calmann-Lévy.
- Nougaret, C. (2004). Imaginer et mettre en œuvre de nouveaux partenariats avec le monde associatif. La section des Archives privées du Centre historique des Archives nationales. *La Gazette des archives*, n°194, p. 188-190.
- Ohayon, A. (2006). *Psychologie et psychanalyse en France : L'impossible rencontre (1919-1969)*. La Découverte, « Poche / Sciences humaines et sociales ».

Ohayon, A. & Mijolla, A. de (2015). De l'histoire personnelle à l'histoire de la psychanalyse : une trajectoire. *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2015/2 N° 20, p. 247-262.

Perec, G. (2015). *Penser/Classer*. Éditions Points.

Perron, R. (1988). *Histoire de la psychanalyse*. Que sais-je ?, Presses Universitaires de France.

Roudinesco, E. (1982). *Histoire de la Psychanalyse en France* (Volume 1). Editions Ramsay.

Sitographie

Association internationale interactions de la psychanalyse (n.d.). *Bienvenue sur le site de l'A2IP*. <https://www.a2ip-psychanalyse.org/> [consulté le 26/03/2026].

Cercle d'études psychanalytiques de Savoie (n.d.). *Le Cercle d'études psychanalytiques de Savoie*. <http://ceps-spp.org/> [consulté le 15/03/2026].

Collège des sociétés savantes académiques de France (2019). *Charte des sociétés académiques de France*. <https://societes-savantes.fr/charte-des-societes-savantes-academiques-de-france/> [consulté le 21/03/2026].

Collège des sociétés savantes académiques de France (2026). *Sociétés membres du collège*. <https://societes-savantes.fr/societes-membres-du-college/> [consulté le 21/03/2026].

Entreprendre Service Public (2024). *Quels sont les délais de conservation des documents pour les entreprises ?* <https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F10029> [consulté le 21/03/2026].

Fédération Européenne de Psychanalyse (2026). *À propos de la FEP*. <https://www.epf-fep.eu/fr/about> [consulté le 15/03/2026].

France Culture (n.d.). *Marie Bonaparte, princesse pionnière de la psychanalyse*. 2 épisodes de 60 minutes. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-marie-bonaparte-princesse-pionniere-de-la-psychanalyse> [consulté le 20/01/2026].

France Culture, LSD, la série documentaire (n.d.). *Les fantômes de l'hystérie - Histoire d'une parole confisquée. Épisode 2/4 : La psychiatrie, la neurologie et la psychanalyse dans l'arène*. 57 minutes. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/lsd-la-serie-documentaire/la-psychiatrie-la-neurologie-et-la-psychanalyse-dans-l-arene-5304406> [consulté le 20/01/2026].

Groupe Aquitain de la SPP (n.d.). *Le GASPP*. <https://www.groupe-aquitain-spp.fr/> [consulté le 15/03/2026].

Groupe méditerranéen de la SPP (n.d.). *Présentation du Groupe méditerranéen de la SPP*. <https://www.groupermed.com/lassociation/> [consulté le 15/03/2026].

Groupe nord de la SPP (n.d.). Accueil. <https://www.groupenord-spp.fr/> [consulté le 15/03/2026].

Institute of Psychoanalysis (n.d.). Fonds S - Records of the British Psychoanalytical Society, Institute of Psychoanalysis and the London Clinic of Psychoanalysis.

<https://bpasarchives.accesstomemory.org/records-of-the-british-psychoanalytical-society-institute-of-psychoanalysis-and-the-london-clinic-of-psychoanalysis> [consulté le 26/03/2026].

International Psychoanalytical Association (2026). *Notre organisation*. https://fr.ipa.world/ipa/IPADev/About_Us/Dev/Our_Org/The_IPA.aspx?hkey=f7609245-88ef-45ee-811d-c409758930a2 [consulté le 15/03/2026].

Légifrance (n.d.). *Code du patrimoine. Livre II : Archives (Articles L211-1 à L222-3)*. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074236/LEGISCTA000006129161/ [consulté le 10/04/2026].

Service Public (2026). *Association reconnue d'utilité publique (ARUP)*. <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1131> [consulté le 21/03/2026].

Société psychanalytique de Paris (SPP) (2026). *Centenaire de la SPP*. <https://www.spp.asso.fr/centenaire/> [consulté le 28/03/2026].

SPP (2026). *Groupes régionaux*. https://www.spp.asso.fr/page_region/les-groupes-regionaux/ [consulté le 15/03/2026].

SPP (2021). *Séminaire : Histoire de la SPP, vie institutionnelle et vie scientifique*. <https://www.spp.asso.fr/textes/histoire-de-la-psychanalyse/histoire-de-la-spp-vie-institutionnelle-et-vie-scientifique/> [consulté le 28/03/2026].